

Togo : Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès — Rapport des services du FMI; Communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et Déclaration de l'Administrateur pour le Togo

Dans le cadre de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et des demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et les demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le mardi 9 septembre 2008 avec les autorités togolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 septembre 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une annexe d'information.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 22 septembre 2008 lors de l'examen du rapport des services qui concluait la revue.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Togo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités togolaises*
Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert Sharer et Adnan Mazarei

12 septembre 2008

Accord	L'accord FRPC triennal en faveur du Togo a été approuvé le 21 avril 2008 pour un montant équivalant à 66,06 millions de DTS (90 % de la quote-part). Les autorités sollicitent une augmentation de leur accès d'un montant équivalant à 18,35 millions de DTS (25 % de la quote-part) en vue d'atténuer les répercussions de la hausse des prix à l'échelle mondiale et des inondations récentes.
Mission	Lomé, 27 août–9 septembre 2008
Interlocuteurs	M. Gnassingbé (Président), M. Bonfoh (Président de l'Assemblée nationale), M. Hounghbo (Premier Ministre), M. Ayassor (Ministre des finances), M. Gozan (Directeur national de la BCEAO), autres hauts fonctionnaires et représentants des syndicats, du patronat, des ONG, des donateurs et des médias. La mission a coordonné son travail avec celui de missions de la Banque mondiale et d'assistance technique, et avec les donateurs. M. Nsonde (bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens.
Mission du FMI	M. Mumssen (chef), Mme Ocampos, M. Rosa (tous du Département Afrique), Mme Gicquel (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Yao (représentant résident).
Visite de la Direction	M. Portugal (Directeur général adjoint), M. Plant (Département Afrique), M. Sarr (Département des relations extérieures) et M. Rutayisire (administrateur) ont séjourné au Togo du 31 août au 2 septembre 2008.
Information	Le Département Afrique et le Département des relations extérieures ont organisé un séminaire pour les parlementaires, avec M. Portugal comme orateur principal.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Évolution récente et résultats dans le cadre du programme FRPC.....	4
II. Perspectives et politique économiques pour 2008-09	5
A. Perspectives macroéconomiques.....	5
B. Réaction à la hausse des prix mondiaux	7
C. Politique budgétaire	8
D. Financement extérieur.....	9
E. Réformes structurelles.....	10
F. Suivi du programme et risques	11
III. Initiative PPTE et DSRP	12
IV. Évaluation par les services du FMI.....	12
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-10.....	14
2. Balance des paiements, 2006-10.....	15
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2007-10	16
4. Situation monétaire, 2005-09.....	18
5. Dette extérieure officielle, 2007-10	19
6. Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008-11	20
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2006-15	21
Appendice I: Lettre d'intention.....	22
Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs	29
Tableau 2. Conditionnalité structurelle pour 2008	30
Pièce jointe : Amendements au protocole d'accord technique	32

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Le Togo a souffert de la montée en flèche des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants, et a été frappé par des inondations graves l'été dernier.** Il figure parmi les pays les plus touchés par la hausse des prix mondiaux, avec un effet estimé sur la balance des paiements de 6 % du PIB. Les inondations ont causé le déplacement de milliers de personnes, ont détruit des infrastructures de transport essentielles et ont endommagé les récoltes, le manque à exporter étant estimé à 3 % du PIB.
- **En conséquence, les perspectives économiques à court terme se sont assombries.** Il est prévu que la croissance du PIB réel chutera pour n'atteindre que 3/4 % cette année, alors que l'inflation devrait s'établir à 9 %, portée par la hausse des prix de l'alimentation et des carburants. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser 6 1/2 à 11 % du PIB. Un redressement modeste est attendu en 2009.
- **Face à ces chocs, les pouvoirs publics se sont employés essentiellement à atténuer les conséquences sociales et à soutenir l'agriculture.** Ils ont réglé les arriérés de salaires et de pensions de retraite, ont mis en place des suppléments de salaires temporaires, ont relevé le salaire minimum, ont vendu des réserves de céréales et ont établi une subvention modeste aux engrais, tout en évitant les contrôles des prix et les exonérations fiscales.
- **Tous les critères de réalisation relatifs à la première revue ont été observés, certains largement, et l'application du programme de réformes structurelles a été satisfaisante.** La bonne tenue des recettes et la maîtrise des dépenses ont conduit à un excédent primaire élevé au premier semestre de 2008. Une légère révision de l'objectif fixé pour le solde primaire fin 2008 est proposée de manière à tenir compte du manque à percevoir et du surcroît de dépenses résultant de la hausse des prix et des inondations.
- **Le projet de budget pour 2009 vise un solde primaire équilibré et un meilleur établissement des priorités dans les dépenses.** À cet effet, l'administration des recettes et la maîtrise des dépenses continueront d'être améliorées. Les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux infrastructures devraient augmenter notablement, grâce à la reprise de l'aide des donateurs. Les réformes structurelles en 2009 continueront de mettre l'accent sur la gouvernance budgétaire et la réforme des banques et des entreprises publiques.
- **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue et une augmentation de l'accès de 25 % de la quote-part (équivalent à 18,35 millions de DTS), qui contribueraient à combler le déficit de financement résultant de la hausse des prix et des inondations.** Cela compléterait l'ajustement intérieur et le financement extérieur supplémentaire d'autres sources. Ces nouveaux concours seraient décaissés en deux tranches égales après la première et la deuxième revues.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRPC

1. **L'économie du Togo, qui figure déjà parmi les plus durement touchées par la montée en flèche des prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole, a beaucoup souffert des fortes inondations du début du mois d'août.** Celles-ci ont entraîné le déplacement de milliers de personnes, ont détruit des routes et des ponts, ont paralysé le commerce et le transport, et ont endommagé les cultures vivrières, avec pour conséquence un manque à exporter estimé à environ 3 % du PIB. Cela vient s'ajouter à l'effet marqué de la montée en flèche des prix mondiaux du pétrole et de l'alimentation sur la balance des paiements, estimé à près de 6 % du PIB en 2008, du fait des importations élevées de carburants du Togo, qui s'expliquent par son rôle de centre régional de transport et sa dépendance vis-à-vis de la production d'électricité à partir du diesel. Si le Togo est presque autosuffisant en matière de production alimentaire, la hausse des prix de l'alimentation a créé des tensions sociales et a réduit notablement les revenus réels, en particulier pour les habitants des zones urbaines sans accès à l'agriculture de subsistance. L'inflation sur 12 mois est montée à 8 1/2 % en juillet 2008, tirée par un renchérissement de 24 % des denrées alimentaires.

2. **Les autorités ont maîtrisé rigoureusement les dépenses, dépassant largement l'objectif du solde budgétaire primaire établi pour fin juin 2008.** Les recettes ont été plus élevées que prévu : la bonne tenue des recettes douanières et non fiscales a compensé le manque à percevoir au titre de l'impôt sur les bénéfices et de la TVA résultant du ralentissement de la croissance et de la hausse des coûts des moyens de production. Les dépenses ont été strictement limitées : l'accent a été mis sur la discipline budgétaire (pour conserver une marge de manœuvre au deuxième semestre de l'année), le recours aux procédures de dépenses accélérées a été réduit fortement et l'application des projets d'investissements locaux a été lente (les dépenses ont donc été inférieures au plancher indicatif pour les dépenses prioritaires). En conséquence, l'excédent primaire a été élevé et les dépôts de l'État se sont fortement accumulés, alors que les arriérés de salaires et de pensions de retraite ont été réduits. Tous les critères de réalisation dans ce domaine ont été observés (appendice I, tableau 1).

3. **Les réformes structurelles ont bien avancé aussi (appendice I, tableau 2).** Une Inspection générale des finances a été créée pour surveiller l'utilisation des ressources publiques. Un nouveau mécanisme de suivi mensuel de l'exécution du budget, conçu avec l'aide technique du FMI, a réduit notablement le délai d'analyse des données budgétaires et permet aux autorités de prendre des décisions en matière de dépenses en temps opportun et en connaissance de cause. L'engagement d'un audit du secteur des phosphates a été quelque peu retardé, alors que le système des adjudications régulières des bons du Trésor a été mis en place avec trois mois d'avance. La première de ces adjudications, en septembre 2008, a été sursouscrite presque trois fois. Les autorités ont bien avancé aussi dans la préparation d'autres

réformes, notamment la réorganisation du Trésor, la restructuration des banques, le règlement des arriérés intérieurs et un audit du secteur de l'énergie.

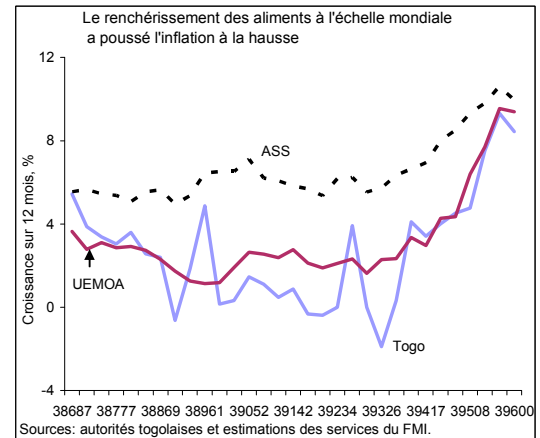
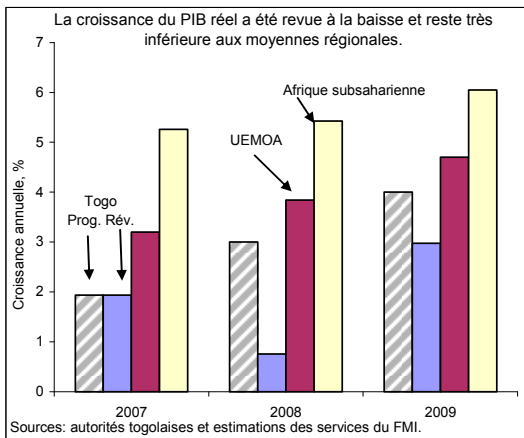
4. **Le Togo a accompli de grands progrès dans la normalisation de ses relations avec ses créanciers extérieurs.** Le 29 mai 2008, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé un crédit IDA exceptionnel de 146 millions de dollars pour aider le Togo à liquider tous ses arriérés, ainsi qu'une aide budgétaire de 17,6 millions de dollars. Le 12 juin 2008, le Club de Paris a convenu de rééchelonner la dette du Togo aux conditions de Naples : 347 millions de dollars d'arriérés et de service de la dette exigibles pendant la période de consolidation ont été annulés et 392 millions de dollars ont été rééchelonnés. Le 22 juin 2008, le Conseil d'administration de la BAD a approuvé la liquidation des arriérés du Togo (24 millions de dollars) par l'intermédiaire de sa Facilité pour les États fragiles, tout en consolidant l'ensemble du service de la dette pour 2008. L'UE a consacré une partie de ses dons à la liquidation des arriérés du Togo vis-à-vis de la BEI, tout le service de la dette de 2008 étant consolidé dans cette opération. Il est prévu que le Togo atteindra le point de décision de l'initiative PPTE plus tard dans l'année. Dans ces conditions, les autorités espèrent obtenir un rééchelonnement de la dette et une liquidation des arriérés de quelques créanciers qui restent, multilatéraux ou non membres du Club de Paris.

5. **Le Président a nommé un nouveau Premier Ministre début septembre.** M. Gilbert Houngbo est un ancien Directeur du PNUD pour l'Afrique. La politique économique ne devrait pas changer.

II. PERSPECTIVES ET POLITIQUE ÉCONOMIQUES POUR 2008-09

A. Perspectives macroéconomiques

6. **La hausse des prix et les inondations ont presque mis fin à la croissance économique.** Les projections de croissance du PIB réel ont été ramenées de 3 % à 3/4 % pour 2008 et de 4 à 3 % pour 2009, pour les raisons suivantes : i) les inondations ont perturbé les transports régionaux et ont endommagé les cultures vivrières, ii) la hausse des prix mondiaux pèse sur le secteur des transports, la production industrielle, la construction, le secteur de l'électricité et la demande des consommateurs, et iii) la réorganisation du secteur des phosphates a été retardée. Il est prévu que l'inflation culmine à 9 % en 2008, avant de retomber à 2 % en 2009, les prix locaux des denrées alimentaires diminuant après leur sommet récent. La croissance de la monnaie et du crédit devrait ralentir notablement, du fait de la baisse des crédits commerciaux, de la désépargne et de la hausse récente du taux des pensions de la BCEAO.



7. **Le déficit des transactions courantes devrait se creuser à 11 % du PIB en 2008, contre 6 1/2 %, en raison du renchérissement du pétrole et de la perturbation des exportations due aux inondations.** La destruction de routes et de ponts le long de la principale artère routière du Port de Lomé aux pays enclavés du Nord a perturbé fortement les exportations et le secteur vital du transport. La hausse récente des prix mondiaux du phosphate n'aura qu'un effet positif limité sur les recettes d'exportation à court terme, car la production reste freinée par le mauvais état du matériel. Les réserves de change brutes, légèrement supérieures à trois mois d'importations, devraient tomber bien en deçà de ce niveau.

Tableau texte 1. Togo: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–10

	2007	2008		2009		2010
	Est.	Programme ¹	Revisé ²	Programme ¹	Revisé ²	Programme
	(en % du PIB, sauf indication contraire)					
PIB réel (% de variation)	1.9	3.0	0.8	4.0	3.0	4.0
IPC (moyenne annuelle, % de variation)	1.0	4.1	9.1	3.8	1.9	2.5
Monnaie au sens large (M2, % de variation)	18.2	10.0	6.0	...	10.0	...
Total recettes et dons	18.7	19.5	18.4	21.2	21.1	21.8
Recettes	17.0	17.2	16.6	17.5	17.3	17.6
Total dépenses et prêts nets	20.6	21.9	21.3	22.9	23.7	23.8
Dépenses primaires intérieures	16.7	17.2	17.2	16.9	17.3	17.0
Solde global (base ordonnancements)	-1.9	-2.4	-2.9	-1.7	-2.6	-1.9
Solde primaire	0.2	0.0	-0.6	0.6	0.0	0.6
Variation des arriérés intérieurs	-0.8	0.0	-0.2	-0.4	-0.5	-0.7
Solde des transactions courantes	-6.4	-7.9	-10.9	-6.7	-9.2	-7.1
Exportations de biens et de services	41.9	44.4	40.4	45.3	43.6	44.8
Importations de biens et de services	62.5	68.0	67.5	69.4	70.6	69.8
Dette publique extérieure ³	79.2	64.2	57.7	60.8	53.6	30.2

Sources : autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 08/146

² Le programme révisé tient compte de l'impact des chocs alimentaires et énergétiques mondiaux et des inondations.

³ Suppose allègement dette/arriérés extérieurs en 2008-2010, conformément à l'allègement potentiel PPTE/IADM.

B. Réaction à la hausse des prix mondiaux

8. **La réaction des autorités togolaises à la hausse des prix de l'alimentation a été bien équilibrée.** Les autorités se sont abstenues de mettre en place les exemptions fiscales, les interdictions d'exporter et les contrôles de prix qui ont été introduits dans d'autres pays, et se sont plutôt employées à atténuer les conséquences sociales et à accroître la production alimentaire à moyen terme, notamment avec : i) le dialogue social, ii) la vente de réserves de céréales, iii) le règlement des arriérés de salaires et de pensions de retraite envers les fonctionnaires (principalement des zones urbaines) qui souvent n'ont pas accès à l'agriculture de subsistance, iv) la vente d'engrais et de graines à des prix subventionnés (en les maintenant au niveau de 2007), et v) un appel à l'appui des donateurs et à un financement régional pour accroître la productivité agricole. Le gouvernement espère doper la productivité agricole en investissant dans les infrastructures rurales, en améliorant les systèmes d'entreposage et de distribution, et en renforçant la concurrence.

9. **Les prix de détail de l'essence et du diésel ont été relevés de 18 % en août, et des mesures ont été prises pour limiter les effets négatifs de cette hausse sur les ménages et les entreprises.** Avec ce nouveau prix, les prix mondiaux sont répercutés de manière adéquate. Les autorités sont convenues avec les compagnies pétrolières privées (qui importent et vendent tous les carburants au Togo) d'une nouvelle structure de prix et de taxes qui maintient plus ou moins inchangés l'imposition effective et les marges des entreprises. Les prix du kérosène n'ont pas été relevés, étant donné leur large utilisation par les ménages pauvres. Pour atténuer les effets des prix élevés à la consommation, le gouvernement a mis en place à titre temporaire des suppléments de salaire forfaitaires pour les employés du secteur public et a doublé le salaire minimum, qui avoisine maintenant 60 dollars par mois, un niveau comparable à celui des autres pays de l'UEMOA. Pour atténuer les répercussions sur les entreprises, le gouvernement a décidé de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés, qui figure parmi les plus élevés de la région, de 7 points de pourcentage, le nouveau taux maximum étant de 33 %.

C. Politique budgétaire

10. **L'objectif de solde budgétaire primaire fixé pour 2008 a été légèrement révisé à la baisse de manière à tenir compte des répercussions de la hausse des prix et des inondations.** Il est prévu que ces chocs réduiront les recettes fiscales d'environ 1/2 % du PIB en 2008 et entraîneront un surcroît de dépenses voisin d'1 3/4 % du PIB, au titre principalement des réparations d'urgence des dégâts des inondations, mais aussi des subventions aux engrais et aux graines, des suppléments de salaire temporaires, de l'aide en carburant au secteur de l'électricité, et du règlement des arriérés de salaires et de pensions de retraite. Ce complément sera couvert en partie par des crédits pour imprévus; des économies supplémentaires résulteront du report des élections locales et des retards prévus dans l'exécution du programme d'investissement national. Il a été convenu de la nécessité d'exécuter les autres crédits budgétaires dans la mesure du possible pour compenser le ralentissement économique et préserver les services sociaux de base. Globalement, l'objectif de solde primaire fixé pour 2008 a été révisé à la baisse d'1/2 % du PIB, alors que le règlement des arriérés de salaires et de pensions de retraite a été relevé de 1/4 de % du PIB pour atténuer les répercussions des chocs sur la population. Il est peu probable que ce modeste relâchement budgétaire influe notablement sur l'inflation, car les salaires restent contenus, les dépenses sont consacrées en partie aux importations et l'activité économique est bien en deçà de son potentiel.

11. **Le budget 2009 vise un solde primaire équilibré, en prévoyant des mesures de mobilisation de recettes et la réaffectation des dépenses vers les secteurs prioritaires, tout en assurant l'application de la stratégie de règlement des arriérés intérieurs.** L'ajustement prévu du solde primaire (1/2 % du PIB) constituerait une étape vers une position budgétaire viable à moyen terme où les recettes intérieures couvrent plus ou moins les dépenses intérieures et le règlement des arriérés. Le ratio impôts/PIB devrait augmenter de 3/4 de point : le manque à percevoir au titre de l'impôt sur les sociétés (en raison du

ralentissement économique et de l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés) est plus que compensé par les réformes administratives en cours, la réduction des exemptions et le relèvement des accises sur l'alcool et le tabac. Une réduction des dépenses hors salaires non ciblées permettra d'accroître les dépenses sociales et les dépenses d'infrastructures faisant suite aux inondations, de restructurer les banques et les entreprises, ainsi que de réguler les arriérés intérieurs. Le projet de budget prévoit une augmentation des dépenses pour projets financées par l'étranger alors que le Togo recommence à coopérer pleinement avec ses partenaires au développement et applique le DSRP intérimaire. Il prévoit aussi des crédits pour imprévus, pour faire face à des chocs exogènes, y compris des décaissements extérieurs insuffisants.

D. Financement extérieur

12. La hausse des prix et les inondations ont causé des déficits de financement élevés, pour lesquels les autorités cherchent une aide extérieure, y compris une augmentation des ressources disponibles au titre de l'accord FRPC. Depuis le début du programme appuyé par la FRPC, les prix mondiaux du pétrole et de l'alimentation ont

augmenté rapidement, et ont rehaussé substantiellement le coût des importations.

En outre, les dégâts causés par les inondations ont perturbé sévèrement les exportations de biens et services. Même en tenant compte de la baisse attendue de la demande d'importations, ces chocs devraient peser sur la balance des biens et services à hauteur de 3 ¼ % et 2 ¾ % du PIB en 2008 et en 2009, respectivement.

Ces déséquilibres devraient être financés par une ponction sur les réserves, une hausse des transferts et une aide extérieure supplémentaire des bailleurs de fonds.

L'effet sur le budget est estimé à environ 2 % du PIB pour 2008 et 2009, du fait du manque à percevoir, des réparations d'urgence dues aux inondations, des subventions aux graines et aux engrais, de l'aide en carburant au secteur de l'électricité, des suppléments de salaire, et du règlement des arriérés de salaires et de pensions de retraite. Ces dépenses devraient être

financées principalement par un ajustement intérieur, notamment une mobilisation des recettes et une réaffectation des dépenses, le solde étant financé par des décaissements extérieurs supplémentaires et un allègement de la dette.

Tableau texte 2. Togo: Impact des chocs des prix et des inondations, 2008-
(Changements par rapport au Rapport du FMI no 08/146, en % du PIB)

	2008	2009
Balance des paiements		
Détérioration balance biens et services	3.7	2.7
Augmentation des prix du pétrole	1.7	2.5
Augmentation des prix des aliments	0.7	0.3
Impact des inondations sur exportations	3.1	2.0
Autres 2	-1.7	-2.1
Financement potentiel	3.7	2.7
Transferts	0.1	0.3
Allègement dette extérieure additionnel	0.3	0.2
Réserves	2.2	1.2
Augmentation FRPC	0.5	0.5
Autres, y compris nouvel appui budgétaire	0.6	0.6
Budget		
Coûts additionnels	2.0	1.9
Manque à percevoir	0.4	0.7
Soutien engrais/semences/aliments	0.5	0.3
Réparations dégâts inondations	0.8	0.9
Financées sur ressources intérieures	0.8	0.4
Financées sur ressources extérieures	0.0	0.5
Apurement arriérés salaires et transferts	0.4	0.1
Mesures/financement	2.0	1.9
Mesures liées aux recettes	0.0	0.7
Coupes dépenses intérieures	1.2	0.4
Financement intérieur	0.0	-0.3
Augmentation nette aide projet	0.0	0.2
Allègement dette extérieure additionnel	0.3	0.2
Appui budgétaire additionnel	0.1	0.3
Crédit BCEAO (augmentation FRPC)	0.5	0.5

¹ Tient compte d'une révision au la hausse des prix mondiaux (pétrole, aliments) par rapport au Rapport du FMI n° 08/146 et de l'impact des inondations. S'ajoute à la montée des cours du pétrole déjà projetée à l'époque (coût net de 3% du PIB). Hypothèse actuelle de cours moyen pour 2008 de 113 dollars le baril.

² Comprend variations des exportations de certains biens dues à d'autres facteurs, et baisse de la demande d'importations due au renchérissement du pétrole et à la baisse du revenu réel (en partie compensée par nouvelles importations pour reconstruction).

13. **Une augmentation d'un montant équivalant à 18,35 millions de dollars (25 % de la quote-part) des ressources disponibles au titre de l'accord est proposée pour combler les nouveaux déficits de financement pour 2008 et 2009, en complément des efforts d'ajustement vigoureux du pays et d'une aide supplémentaire des donateurs.** Cette augmentation, grâce à laquelle le programme serait totalement financé jusqu'au milieu de 2009, se justifie par plusieurs facteurs :

- Elle s'inscrit dans un effort concerté des partenaires au développement face aux chocs récents. Un financement concessionnel d'autres sources par le biais d'un allègement supplémentaire de la dette (accordé récemment par le Club de Paris et deux créanciers multilatéraux), une nouvelle aide-projet pour la crise alimentaire et la remise en état des infrastructures, ainsi qu'une aide budgétaire supplémentaire, devraient représenter environ 2 1/4 % du PIB pour 2008-09, auxquels l'augmentation ajouterait 1 % pour combler les déficits de financement pour ces deux années.
- Le Togo affiche de bons antécédents depuis 2006 et a répondu prudemment à la hausse des prix, évitant de prendre des mesures qui provoquent de fortes distorsions économiques et s'employant plutôt à atténuer les conséquences sociales et à accroître la production alimentaire.
- Le programme économique révisé des autorités inclut un ajustement intérieur adéquat, avec une réaffectation importante des dépenses et des efforts vigoureux visant à compenser le manque à percevoir, tout en laissant la hausse des prix du pétrole et de l'alimentation se répercuter sur le secteur privé.
- Avec cette augmentation, la contribution du Togo aux réserves de change de la BCEAO ne tomberait pas trop au-dessous de 3 mois des importations du pays.
- La capacité du Togo de rembourser le FMI resterait solide : elle est soutenue par le mécanisme d'union monétaire et des indicateurs solides de remboursement de la dette (voir tableau 7). L'augmentation n'influerait pas sensiblement sur les indicateurs de viabilité de la dette : la valeur actuelle nette de la dette publique extérieure passerait de 21 3/4 à 22 1/2 % du PIB en 2010 (après allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM).

E. Réformes structurelles

14. **Les autorités sont déterminées à maintenir l'élan des réformes de gouvernance budgétaire (voir tableau 2 de l'appendice I), dont l'exécution exigera la poursuite de l'assistance technique du FMI et d'autres sources.** Pour élargir l'assiette de l'impôt, les autorités ont l'intention de réduire les exemptions fiscales et d'améliorer le contrôle de la zone économique libre. Pour rétablir la confiance des fournisseurs et la liquidité, les autorités prévoient de régulariser les arriérés intérieurs élevés en émettant des obligations négociables

(règlement en espèces pour les petits montants) pour les fournisseurs dont les créances ont été vérifiées par l'audit externe récent. Dans ces conditions, il sera essentiel de renforcer la gestion et le suivi de la dette intérieure. Il sera prioritaire aussi de renforcer la gestion de trésorerie en réorganisant et en renforçant le Trésor sur la base des directives de l'UEMOA et en mettant en place des adjudications régulières de bons du Trésor.

15. Des mesures sont prises pour renforcer la situation financière des banques publiques et attirer des investisseurs stratégiques, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Les autorités ont l'intention de convertir en titres les prêts improductifs détenus par trois grandes banques publiques sous-capitalisées. Ces titres seront facilement négociables de sorte que les banques puissent gérer leur liquidité et rééquilibrer leur portefeuille. Le montant total des titres à échanger devrait avoisiner 7 % du PIB. Leurs échéances seraient relativement longues de manière à étaler le coût budgétaire (estimé à environ 1 % du PIB par an). Les autorités ont l'intention aussi d'établir une structure et un mécanisme qui permettront de recouvrer, de régler et de restructurer les prêts improductifs, ainsi que de soutenir le développement d'un marché secondaire des titres. Parallèlement à cette titrisation, les autorités cherchent à attirer des investisseurs stratégiques pour les trois banques publiques.

16. Il est essentiel de réformer les secteurs du phosphate et de l'énergie pour relancer la croissance économique. Le mauvais état du matériel, la faillite de la coentreprise et des pénuries d'électricité ont entraîné une baisse inquiétante de l'extraction du phosphate de haute qualité, qui est tombée à moins d'un quart de sa capacité potentielle. Par ailleurs, la compagnie n'a pas pu assurer une offre stable et n'a donc pas pleinement profité de la montée récente des prix mondiaux. L'audit du phosphate financé par la Banque mondiale aidera les autorités à formuler une stratégie de réforme à long terme en vue d'accroître l'investissement et la production, notamment en attirant un investisseur stratégique. Face aux pénuries d'énergie persistantes, les autorités achètent du matériel et remettent en état le matériel existant, préparent un contrat-plan avec la compagnie locale d'électricité et élabore une stratégie de développement du secteur de l'énergie en collaboration étroite avec la Banque mondiale.

F. Suivi du programme et risques

17. Le critère de réalisation relatif au solde budgétaire primaire pour décembre 2008 a été révisé légèrement à la baisse du fait de la hausse des prix et des inondations. La lettre d'intention qui figure dans l'appendice I met à jour la lettre des autorités et le mémorandum de politique économique et financière y afférent qui sont datés du 28 mars 2008. Les tableaux 1 et 2 de l'appendice I présentent la conditionnalité quantitative et structurelle jusqu'à fin 2009. Un protocole d'accord technique modifié figure ci-joint aussi. Le calendrier de décaissement a été révisé et inclut une augmentation de l'accès aux ressources du FMI, à décaisser en tranches égales après la première et la deuxième revues (tableau 6).

18. **Les autorités ont fait preuve d'une solide détermination face à des chocs graves, mais des risques importants subsistent.** Les tensions politiques et sociales pourraient s'aggraver dans le contexte difficile d'aujourd'hui, avec la hausse des prix à la consommation, les dégâts des inondations et un ralentissement économique brutal. Les retards éventuels dans l'exécution des projets financés par les donateurs et dans la remise en état des infrastructures détruites par les inondations pourraient freiner le redressement et aggraver les tensions sociales. Les retards dans la restructuration des grandes banques publiques, qui représentent plus de la moitié des dépôts du système bancaire, pourraient compromettre la stabilité. De nouveaux chocs exogènes pourraient intensifier le ralentissement économique, par exemple i) une détérioration des termes de l'échange, y compris de nouvelles hausses des prix du pétrole et de l'alimentation, ii) une aggravation de la crise de l'énergie, et iii) de mauvaises conditions climatiques qui auraient des effets défavorables sur l'agriculture.

III. INITIATIVE PPTE ET DSRP

19. **L'examen par le Conseil d'administration du point de décision au titre de l'initiative PPTE est prévu plus tard dans l'année.** Une mission de la Banque mondiale et du FMI chargée de rapprocher les données de l'analyse de viabilité de la dette effectuée dans le cadre de l'initiative PPTE a confirmé que le Togo respecte le critère budgétaire d'admissibilité de la dette sur la base des données de fin 2007 (voir document PPTE préliminaire).

20. **Les autorités ont l'intention d'achever leur DSRP d'ici le milieu de 2009, avec une large participation des parties prenantes, un inventaire de l'aide des donateurs et un classement précis des réformes par ordre de priorité.** Étant donné les insuffisances de la capacité de production et du financement, il sera essentiel de retenir des partenaires au développement spécifiques pour les réformes prioritaires. La conférence des donateurs qui se tiendra à Bruxelles les 18 et 19 septembre 2008 donnera l'occasion de faire avancer ces discussions.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- Face à la hausse des prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole, les autorités se sont employées à juste titre à atténuer les conséquences sociales et à soutenir l'agriculture, tout en évitant les contrôles administratifs et les exemptions fiscales.
- À court terme, il s'agit de faire face aux effets économiques négatifs de la hausse des prix et des inondations dévastatrices récentes, tout en préservant les dépenses prioritaires en 2008.
- Le projet de budget 2009 constitue une étape importante vers une position budgétaire viable : il prévoit un solde primaire équilibré et une augmentation des dépenses

consacrées à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de règlement des arriérés intérieurs.

- En plus de maintenir l'élan des réformes de gouvernance budgétaire, les autorités doivent continuer de restructurer les banques et les entreprises publiques.
- Une reprise de l'assistance financière et technique, ainsi qu'un allègement de la dette seront essentiels pour assurer le succès du programme; le Togo devrait atteindre le point de décision de l'initiative PPTE plus tard dans l'année.
- Les risques qui pèsent sur le programme restent considérables, mais les autorités ont démontré qu'elles étaient aptes et fermement décidées à gérer les tensions économiques et sociales.
- Sur la base des bons antécédents du Togo et de la solidité du programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue.
- Étant donné la gravité des chocs exogènes, les services du FMI sont favorables à l'augmentation de l'accès aux ressources de la FRPC qui est sollicitée pour par les autorités.

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Eff.		Estim.	Programme ¹		
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national, prix et taux de change						
PIB réel	1.2	3.9	1.9	0.8	3.0	4.0
PIB réel par habitant	-1.4	1.4	-0.6	-1.7	0.4	1.4
Déflateur du PIB	7.7	0.3	1.3	4.8	1.2	2.3
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	6.8	2.2	1.0	9.1	1.9	2.5
PIB (milliards de FCFA)	1,112.0	1,159.8	1,197.7	1,264.3	1,317.0	1,400.7
Taux de change FCFA/\$EU (moyenne annuelle)	526.9	522.4	478.5
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle)	2.5	-1.4	0.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-3.7	6.2	6.7
Situation monétaire						
Avoirs extérieurs nets ²	-2.8	19.2	1.4	-8.1	0.0	...
Crédit à l'État ²	-1.2	-0.7	1.1	2.0	-1.3	...
Crédit au secteur hors administrations publiques ²	6.6	0.4	14.9	4.4	8.4	...
Monnaie au sens large (M2)	1.4	22.1	18.2	6.0	10.0	...
Vitesse circulation monnaie (PIB/M2 fin de période)	3.5	3.0	2.6	2.6	2.4	...
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Investissement et épargne						
Investissement intérieur brut	11.8	12.8	12.1	13.7	17.6	18.5
État	2.8	3.4	2.0	5.0	7.1	7.1
Secteur hors administrations publiques	9.1	9.4	10.1	8.7	10.5	11.4
Épargne nationale brute	6.6	6.2	5.7	2.8	8.4	11.4
État	-0.7	-0.4	0.1	2.1	4.6	5.1
Secteur hors administrations publiques	7.2	6.6	5.6	0.7	3.8	6.3
Budget de l'État						
Total des recettes et dons	16.9	18.3	18.7	18.4	21.1	21.8
Recettes	15.7	16.9	17.0	16.6	17.3	17.6
Total des dépenses et prêts nets	20.4	22.1	20.6	21.3	23.7	23.8
Dépenses primaires intérieures	16.2	18.0	16.7	17.2	17.3	17.0
Solde global (sur base des ordonnancements)	-3.5	-3.8	-1.9	-2.9	-2.6	-1.9
Solde primaire ³	-0.5	-1.1	0.2	-0.6	0.0	0.6
Variation des avoirs intérieurs	1.9	-0.4	-0.8	-0.2	-0.5	-0.7
Secteur extérieur						
Solde extérieur courant	-5.3	-6.6	-6.4	-10.9	-9.2	-7.1
Exportations (biens et services)	40.3	42.3	41.9	40.4	43.6	44.8
Importations (biens et services)	57.2	61.8	62.5	67.5	70.6	69.8
Dette publique extérieure	90.3	83.9	79.2	57.7	53.6	30.2
dont : arriérés	28.6	29.5	31.4	0.0	0.0	0.0
Service dette publique extérieure (% exportations)	10.6	9.2	9.1	6.1	4.9	4.4
Réserves internationales brutes (mois importations)	2.0	3.1	3.1	2.7	2.6	2.9

Sources: autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI no 08/146, révisé pour tenir compte de l'impact des chocs alimentaires et pétroliers et des récentes inondations. Suppose rééchelonnement/allègement dette et arriérés extérieurs en 2008-2010 conformément à l'allègement potentiel PPTE/IADM.

² En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

³ Recettes moins dépenses, hors dons, intérêts et dépenses financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Togo : balance des paiements, 2006–10

	2006	2007	2008	2009	2010
		Estim.	Programme ¹	Programme ¹	Programme ¹
	(Milliards de francs CFA)				
Compte des transactions courantes	-76.2	-76.4	-137.3	-121.3	-99.2
Balance commerciale	-244.1	-271.0	-348.7	-367.0	-364.3
Exportations	339.8	336.5	353.9	401.7	441.0
Exportations nationales	238.0	217.5	194.1	235.8	275.8
<i>dont</i> : Coton	15.6	12.0	12.1	10.0	10.2
Café	4.5	5.4	6.2	6.5	6.7
Cacao	7.9	4.5	8.6	8.9	9.3
Phosphates	16.6	18.0	43.8	69.0	82.0
Ciment & clinker	59.1	57.0	49.5	52.0	54.6
Réexportations	101.8	119.0	159.8	165.9	165.2
Importations, f.à.b.	-583.9	-607.5	-702.7	-768.7	-805.2
<i>dont</i> : Produits pétroliers	-237.2	-246.2	-330.7	-343.2	-341.7
Services (nets)	17.4	25.3	7.1	12.3	14.9
Crédit	150.7	165.8	157.4	173.1	187.0
Débit	-133.2	-140.4	-150.3	-160.8	-172.0
Revenu (net)	-19.8	-20.8	-7.8	-8.4	-7.7
Transferts courants (nets)	170.2	190.0	212.2	241.8	258.0
Privés	154.2	169.6	189.2	191.8	197.9
Publics	16.0	20.4	23.0	50.0	60.1
Compte de capital et d'opérations financières	96.1	64.1	54.8	75.5	85.5
Investissements directs	39.8	30.1	31.6	50.0	62.9
Investissements de portefeuille, obligations inclue	33.7	3.2	-8.2	0.0	1.8
Autres investissements	22.6	30.8	31.4	25.4	20.8
Administrations publiques	-10.1	-17.9	-5.5	0.4	2.4
Décaissements	9.5	2.0	18.0	20.0	22.4
Amortissement	-19.6	-19.9	-23.5	-19.6	-20.0
Banques, avoirs extérieurs nets ³	-2.2	13.4	10.0	0.0	0.0
Autres capitaux, erreurs et omissions	34.9	35.3	26.9	25.1	18.4
Balance globale	19.9	-12.3	-82.5	-45.9	-13.7
Financement	-19.9	12.3	82.5	45.9	13.7
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale ³	-59.4	-18.9	27.5	0.0	-28.0
<i>dont</i> : utilisation des ressources du FMI	-3.6	-3.2	-0.7	0.0	0.0
Arriérés, variation nette	39.5	38.6	0.8	0.0	0.0
Rééchelonnement de flux	0.0	0.0	21.9	12.4	12.6
Apurement de dettes/arriérés	0.0	7.4	403.4	0.0	267.2
Annulation de dettes/arriérés	0.0	-7.4	-232.0	0.0	-267.2
Rééchelonnement de dettes et arriérés	0.0	0.0	-171.5	0.0	0.0
Financement nexceptionnel	0.0	0.0	32.3	28.0	21.6
Financement FRPC	15.3	12.4	12.4
Augmentation FRPC	6.5	6.5	0.0
Autre financement engagé	10.5	9.2	9.2
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	5.4	7.5
Pour mémoire :	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Solde des transactions courantes	-6.6	-6.4	-10.9	-9.2	-7.1
Exportations de biens et services	42.3	41.9	40.4	43.6	44.8
Importations de biens et services	61.8	62.5	67.5	70.6	69.8
Réserves int. brutes (mois d'importations)	3.1	3.1	2.7	2.6	2.9

Sources: autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 08/146, révisé pour tenir compte de l'impact des chocs alimentaires et pétroliers et des récentes inondations. Suppose rééchelonnement/allégement dette et arriérés extérieurs en 2008-2010 conformément à l'allégement² Y compris les intérêts moratoires sur les arriérés jusqu'à fin 2007.³ Le signe moins indique une augmentation.

Tableau 3. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2007-10

	2007		2008		2009		2010	
	Effectif	H1-Eff.	Prog. ¹	Rév. ²	H1-Prog.	Prog. ¹	Rév. ²	
	(Milliards de francs CFA)							
Recettes et dons	223.7	111.1	243.6	232.8	128.0	281.2	278.4	306.0
Total des recettes	203.3	109.6	214.6	209.8	108.0	232.1	228.4	245.9
Recettes fiscales	195.9	100.3	203.5	198.7	103.0	225.6	215.4	239.0
Administration des impôts (DGI)	89.7	42.2	91.0	86.2	44.0	105.7	97.5	108.7
Administration des douanes (DGD)	106.2	58.2	112.5	112.6	59.0	119.9	117.9	130.3
Recettes non fiscales	7.4	9.3	11.0	11.0	5.0	6.6	13.0	6.9
Dons (projets) ³	20.4	1.4	29.0	23.0	20.0	49.1	50.0	60.1
Dépenses et prêts nets	246.5	90.5	273.9	269.3	142.9	303.3	312.1	333.3
<i>Pour mém.: dép. prim. intérieures</i>	<i>200.5</i>	<i>81.1</i>	<i>214.5</i>	<i>217.3</i>	<i>106.7</i>	<i>224.2</i>	<i>228.4</i>	<i>237.5</i>
Dépenses courantes	222.4	83.1	214.0	205.9	103.9	220.3	218.2	234.1
Dépenses courantes primaires intérieures	186.5	75.5	190.6	189.9	93.7	197.7	197.5	209.6
Traitements et salaires	64.3	29.9	72.2	73.2	33.7	78.0	78.0	83.6
Biens et services	53.6	19.5	54.4	53.7	27.5	59.7	56.0	60.5
Transferts et subventions	62.0	20.2	46.0	50.0	25.0	44.0	48.0	50.5
Autres/non classées	2.7	1.0	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructuration des banques et des entreprises publiques	3.9	4.8	17.0	12.0	7.5	16.0	15.5	15.0
Dépenses courantes financées sur ressources extérieures	10.2	0.0	5.0	5.0	4.5	10.6	7.0	11.2
Intérêts	25.7	7.6	18.4	11.0	5.7	12.1	13.7	13.3
Dette intérieure	2.9	3.6	3.8	3.2	2.0	4.0	5.3	5.6
Dette extérieure	22.8	4.0	14.6	7.8	3.7	8.1	8.4	7.7
Investissement public	24.1	7.1	59.9	63.4	39.0	83.0	93.9	99.2
Financé sur ress. intérieures	14.0	5.6	23.9	27.4	13.0	26.5	30.9	27.9
Financé sur ress. extérieures	10.1	1.5	36.0	36.0	26.0	56.5	63.0	71.3
Prêts nets	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire intérieur	2.8	28.3	0.0	-7.6	1.3	8.0	0.0	8.4
Solde global, base des ordonnancements	-22.8	20.6	-30.3	-36.6	-14.9	-22.1	-33.7	-27.3
Variation des arriérés intérieurs et émissions de titres intérieurs du Trésor	-9.3	-3.1	0.0	-3.1	-3.0	-5.3	-6.0	-9.8
Arriérés d'intérêts extérieurs	20.7	0.3	8.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-11.4	17.8	-21.6	-39.3	-17.9	-27.4	-39.7	-37.1
Financement	12.2	-29.5	-3.1	7.0	-0.1	3.7	6.3	8.0
Financement intérieur (net)	12.2	-31.5	-7.5	-7.5	-5.6	-4.0	-6.5	-7.0
Système bancaire	5.8	-23.2	5.2	9.4	-6.3	-1.9	-6.2	-4.9
Financement non bancaire	6.4	-8.3	-12.7	-16.9	0.8	-2.1	-0.3	-2.1
Financement extérieur (net)	0.0	1.9	4.5	14.6	5.4	7.6	12.8	15.0
Tirages ³	2.0	0.0	12.0	18.0	7.7	18.0	20.0	22.4
Amortissement exigible	-19.9	-11.3	-22.7	-23.5	-9.5	-23.8	-19.6	-20.0
Arriérés d'amortissement	17.9	0.5	4.8	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte sequestre pour service de la dette	0.0	0.0	-0.5	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de flux de la dette (intérêts et principal)	...	12.7	10.9	21.9	7.2	13.5	12.4	12.6
Annulation de dettes/arriérés (stock)	...	-374.0	-384.0	-425.1	0.0	0.0	0.0	-267.2
Rééchelonnement de dettes/arriérés (stock)	0.0	163.7	175.8	193.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de dettes/arriérés (stock)	0.0	210.3	208.3	232.0	0.0	0.0	0.0	267.2
Financement exceptionnel	0.0	16.4	24.7	32.3	18.0	20.3	28.0	21.6
Crédit BCEAO lié à FRPC	0.0	9.1	15.9	21.7	12.7	12.7	18.8	12.4
Autre financement identifié ⁴	0.0	7.3	8.8	10.5	5.3	7.6	9.2	9.2
Financement résiduel/non identifié	-0.8	-4.7	0.0	0.0	0.0	3.5	5.4	7.5

(cont.)

Tableau 3. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2007–10

	2007	2008		2009			2010	
	Effectif	H1-Eff.	Prog. ¹	Rév. ²	H1-Prog.	Prog. ¹	Rév. ²	Rév. ²
	(Pourcentage du PIB)							
Recettes et dons	18.7	8.8	19.5	18.4	9.7	21.2	21.1	21.8
Total des recettes	17.0	8.7	17.2	16.6	8.2	17.5	17.3	17.6
Dons (projets) ³	1.7	0.1	2.3	1.8	1.5	3.7	3.8	4.3
Dépenses et prêts nets	20.6	7.2	21.9	21.3	10.8	22.9	23.7	23.8
<i>Pour mém.: dép. prim. intérieures</i>	16.7	6.4	17.2	17.2	8.1	16.9	17.3	17.0
Dépenses courantes	18.6	6.6	17.1	16.3	7.9	16.6	16.6	16.7
Dépenses courantes primaires intérieures	15.6	6.0	15.2	15.0	7.1	14.9	15.0	15.0
Traitements et salaires	5.4	2.4	5.8	5.8	2.6	5.9	5.9	6.0
Biens et services	4.5	1.5	4.4	4.2	2.1	4.5	4.3	4.3
Subsidies and transfers	5.2	1.6	3.7	4.0	1.9	3.3	3.6	3.6
Other/unclassified	0.2		0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructuration des banques et des entreprises publiques	0.3	0.4	1.4	0.9	0.6	1.2	1.2	1.1
Dépenses courantes financées sur ressources extérieures	0.9	0.0	0.4	0.4	0.3	0.8	0.5	0.8
Intérêts	2.1	0.6	1.5	0.9	0.4	0.9	1.0	1.0
Dette intérieure	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4
External debt	1.9	0.3	1.2	0.6	0.3	0.6	0.6	0.6
Investissement public	2.0	0.6	4.8	5.0	3.0	6.3	7.1	7.1
Financé sur ress. intérieures	1.2	0.4	1.9	2.2	1.0	2.0	2.3	2.0
Financé sur ress. extérieures	0.8	0.1	2.9	2.8	2.0	4.3	4.8	5.1
Solde primaire intérieur	0.2	2.2	0.0	-0.6	0.1	0.6	0.0	0.6
Solde global, base des ordonnancements	-1.9	1.6	-2.4	-2.9	-1.1	-1.7	-2.6	-1.9
Variation des arriérés intérieurs et émissions de titres intérieurs du Trésor	-0.8	-0.2	0.0	-0.2	-0.2	-0.4	-0.5	-0.7
Arriérés d'intérêts extérieurs	1.7	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-1.0	1.4	-1.7	-3.1	-1.4	-2.1	-3.0	-2.6
Financement	1.0	-2.3	-0.2	0.6	0.0	0.3	0.5	0.6
Financement intérieur (net)	1.0	-2.5	-0.6	-0.6	-0.4	-0.3	-0.5	-0.5
Système bancaire	0.5	-1.8	0.4	0.7	-0.5	-0.1	-0.5	-0.3
Financement non bancaire	0.5	-0.7	-1.0	-1.3	0.1	-0.2	0.0	-0.1
Financement extérieur (net)	0.0	0.2	0.4	1.2	0.4	0.6	1.0	1.1
Tirages ³	0.2	0.0	1.0	1.4	0.6	1.4	1.5	1.6
Amortissement exigible	-1.7	-0.9	-1.8	-1.9	-0.7	-1.8	-1.5	-1.4
Arriérés d'amortissement	1.5	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte sequestre pour service de la dette	0.0	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de flux de la dette (intérêts et principal)	...	1.0	0.9	1.7	0.5	1.0	0.9	0.9
Annulation de dettes/arriérés (stock)	...	-29.6	-30.7	-33.6	0.0	0.0	0.0	-19.1
Debt/arrears stock rescheduling	0.0	12.9	14.1	15.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Debt/arrears stock cancellation	0.0	16.6	16.7	18.3	0.0	0.0	0.0	19.1
Financement exceptionnel	...	1.3	2.0	2.6	1.4	1.5	2.1	1.5
Crédit BCEAO lié à FRPC	1.3	1.7	1.0	1.0	1.4	0.9
Other identified financing ⁴	0.7	0.8	0.4	1.0	0.7	0.7
Financement résiduel/non identifié	-0.1	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.3	0.4	0.5
Pour mémoire								
Dépenses sociales ⁵	6.4	2.75	8.9	7.7	5.9	10.5	9.9	11.6
Investissement et dépenses sociales ⁵	8.5	...	12.7	11.1	7.7	13.6	14.0	14.9
dont: financé sur ress. Extérieures	2.2	...	5.5	3.6	2.0	5.7	5.7	6.5
PIB nominal (milliards FCFA)	1,198	1,264	1,250	1,264	1,317	1,327	1,317	1,401

Sources: autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme initial, voir Rapport du FMI n° 08/146.² Programme révisé. Revisions tiennent compte de l'impact des chocs alimentaires et pétroliers et des récentes inondations.³ Comprend financement projet restant à identifier.⁴ Dons IDA et autre financement identifié.⁵ Comprennent les dépenses de santé et d'éducation (salaires inclus) et les transferts de retraites.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2005-09

	2006	2007	2008			2009
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Déc. Prog. ¹	Déc. Prog. ¹
	(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	206.7	212.2	215.9	240.8	174.7	174.7
BCEAO	151.3	170.2	165.5	172.6	142.7	142.7
Avoirs	185.0	193.0	213.6	233.8	193.5	203.5
Engagements	33.7	22.8	48.1	61.2	50.8	60.8
Banques commerciales	55.4	42.0	50.4	68.2	32.0	32.0
Avoirs	91.3	85.9	103.9	116.0	65.4	65.4
Engagements	35.9	43.9	53.5	47.9	33.4	33.4
Avoirs intérieurs nets	186.1	252.3	274.3	240.5	317.7	366.9
Crédit à l'État (net)	9.8	14.0	10.0	3.4	23.4	17.2
BCEAO	-13.6	-7.8	-19.9	-25.8	1.6	-4.6
Banques commerciales	23.4	21.8	29.8	29.2	21.8	21.8
Crédit au reste de l'économie	196.2	254.7	251.6	258.0	275.1	316.4
Autres postes (net)	-19.9	-16.4	12.7	-20.9	19.2	33.3
Masse monétaire (M2)	392.8	464.5	490.3	481.3	492.4	541.6
Circulation fiduciaire	100.1	122.0	112.9	115.7	129.3	142.2
Dépôts dans les banques	292.7	342.5	377.4	365.6	363.1	399.4
	(Variation annuelle, % monnaie au sens large début de période)					
Avoirs extérieurs nets	19.2	1.4	0.8	6.2	-8.1	0.0
BCEAO	18.5	4.8	-1.0	0.5	-5.9	0.0
Banques commerciales	0.7	-3.4	1.8	5.6	-2.2	0.0
Avoirs intérieurs nets	2.9	16.9	4.7	-2.5	14.1	10.0
Crédit à l'État (net)	-0.7	1.1	-0.9	-2.3	2.0	-1.3
Crédit au reste de l'économie	0.4	14.9	-0.7	0.7	4.4	8.4
Autres postes (net)	3.3	0.9	6.3	-0.9	7.7	2.9
Masse monétaire (M2)	22.1	18.2	5.6	3.6	6.0	10.0
Circulation fiduciaire	11.5	5.6	-2.0	-1.3	1.6	2.6
Dépôts dans les banques	10.6	12.7	7.5	5.0	4.4	7.4
Pour mémoire						
Vitesse de circulation (PIB/M2 en fin de période)	3.0	2.6	2.3	2.4	2.6	2.4

Sources : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, et estimations et projections des services du FMI.

¹ FMI n° 08/146, révisé pour tenir compte de l'impact des chocs alimentaires et pétroliers et des récentes inondations. Suppose rééchelonnement/allègement dette et arriérés extérieurs en 2008-2010.

Tableau 5. Togo : dette extérieure officielle, 2007-10

	2007			Service de la dette (proj.) ³					
	Stock nominal	dont arriérés ¹	VAN de la dette ²	2008		2009		2010	
				Amort.	Intérêts	Amort.	Intérêts	Amort.	Intérêts
(Millions de dollars EU)									
Total	2 204,8	850,5	1 803,5	72,9	23,2	75,2	21,3	73,0	19,3
Multilatérale	1 124,1	199,1	783,2	39,9	10,7	39,5	9,8	39,5	8,9
Bilatérale et commerciale	1 080,7	651,4	1 020,2	33,0	12,5	35,7	11,5	33,6	10,4
Bilatérale	1 048,1	636,0	988,8	25,9	12,3	28,2	11,4	33,1	10,3
Club de Paris	964,3	634,9	922,7	18,3	11,4	20,5	10,6	21,7	9,7
Autre bilatérale officielle	83,8	1,1	66,1	7,6	0,9	7,7	0,8	11,4	0,6
Commerciale	32,6	15,4	31,4	7,1	0,1	7,5	0,1	0,4	0,1
(Milliards FCFA)									
Total	982,4	379,0	803,6	32,5	10,3	33,5	9,5	32,5	8,6
Multilatérale	500,9	88,7	349,0	17,8	4,8	17,6	4,4	17,6	4,0
Bilatérale et commerciale	481,6	290,3	454,6	14,7	5,6	15,9	5,1	15,0	4,6
Bilatérale	467,0	283,4	440,6	11,5	5,5	12,6	5,1	14,8	4,6
Club de Paris	429,7	282,9	411,2	8,2	5,1	9,1	4,7	9,7	4,3
Autre bilatérale officielle	37,4	0,5	29,4	3,4	0,4	3,4	0,4	5,1	0,3
Commerciale	14,5	6,9	14,0	3,2	0,1	3,3	0,1	0,2	0,1
(Pourcentage du PIB)									
Total	82,0	31,6	67,1	2,6	0,8	2,5	0,7	2,3	0,6
Multilatérale	41,8	7,4	29,1	1,4	0,4	1,3	0,3	1,3	0,3
Bilatérale et commerciale	40,2	24,2	38,0	1,2	0,4	1,2	0,4	1,1	0,3
Bilatérale	39,0	23,7	36,8	0,9	0,4	1,0	0,4	1,1	0,3
Club de Paris	35,9	23,6	34,3	0,6	0,4	0,7	0,4	0,7	0,3
Autre bilatérale officielle	3,1	0,0	2,5	0,3	0,0	0,3	0,0	0,4	0,0
Commerciale	1,2	0,6	1,2	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
(Pourcentage des recettes)									
Total	483,3	186,4	395,3	15,5	4,9	14,7	4,2	13,2	3,5
Multilatérale	246,4	43,6	171,7	8,5	2,3	7,7	1,9	7,2	1,6
Bilatérale et commerciale	236,9	142,8	223,6	7,0	2,7	7,0	2,2	6,1	1,9
Bilatérale	229,7	139,4	216,7	5,5	2,6	5,5	2,2	6,0	1,9
Club de Paris	211,4	139,2	202,3	3,9	2,4	4,0	2,1	3,9	1,8
Autre bilatérale officielle	18,4	0,2	14,5	1,6	0,2	1,5	0,2	2,1	0,1
Commerciale	7,1	3,4	6,9	1,5	0,0	1,5	0,0	0,1	0,0

Sources: autorités togolaises ; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Comprend principal et intérêts en arriérés et intérêts moratoires avant allègement.

² Comprend arriérés.

³ À l'exclusion du service de la dette sur augmentation du niveau d'accès FRPC.

Tableau 6. Togo: Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008-11

Montant				Date	Conditions de décaissement ¹
Total	Programme initial	Augmentation			
DTS 13,260,000	13,260,000			30 avr. 2008	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC (23 avril 2008)
DTS 17,975,000	8,800,000	9,175,000		22 sept. 2008	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2008 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la première revue de l'accord FRPC.
DTS 17,975,000	8,800,000	9,175,000		30 avr. 2009	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2008 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000			31 oct. 2009	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2009 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la troisième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000			30 avr. 2010	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2009 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000			31 oct. 2010	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2010 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC.
DTS 8,800,000	8,800,000			30 avr. 2011	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2010 et des autres critères de réalisation pertinents et achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC.

¹Autre que les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Tableau 7. Togo: indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006-15 1/

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections									
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(en millions de DTS)										
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	2.7	2.7
Commissions et intérêts	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Obligations sur la base des crédits existants et potentiels										
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	8.0	12.5
Commissions et intérêts	0.4	0.5	0.4	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7
Total des obligations sur la base des crédits existants et potentiels										
En millions de DTS										
En milliards de francs CFA	4.8	4.8	1.5	0.6	0.7	0.7	0.8	2.1	8.8	13.2
En pourcentage des recettes publiques	3.7	3.5	1.1	0.4	0.5	0.5	0.5	1.5	6.1	9.2
En pourcentage des exportations de biens et services	1.9	1.7	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	1.9	2.7
En pourcentage du service de la dette 2/	0.7	0.7	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.7	1.0
En pourcentage du PIB	8.9	8.2	3.4	1.4	1.7	1.5	1.5	3.3	12.9	18.7
En pourcentage de la quote-part	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.5
Encours des crédits du FMI 2/										
En millions de DTS	5.4	1.1	31.2	58.0	75.6	84.4	84.4	83.1	75.0	62.6
En milliards de francs CFA	4.2	0.8	22.1	41.1	53.4	59.4	59.2	58.3	52.6	43.9
En pourcentage des recettes publiques	2.1	0.4	10.6	18.0	21.7	22.0	20.7	19.2	16.3	12.8
En pourcentage des exportations de biens et services	0.9	0.2	4.3	7.1	8.5	8.8	8.2	7.5	6.3	4.9
En pourcentage du service de la dette 2/	10.1	1.9	70.8	146.3	192.8	171.9	170.9	132.6	110.1	88.7
En pourcentage du PIB	0.4	0.1	1.8	3.1	3.8	4.0	3.8	3.5	3.0	2.3
En pourcentage de la quote-part	7.4	1.5	42.6	79.0	103.0	115.0	115.0	113.2	102.2	85.2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	(4.3)	(4.3)	30.1	26.8	17.6	8.8	-	(1.3)	(8.0)	(12.5)
Remboursements et rachats	-	-	31.2	26.8	17.6	8.8	-	-	-	-
	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	8.0	12.5
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,160	1,198	1,264	1,317	1,401	1,486	1,576	1,672	1,774	1,881
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	490	502	511	575	628	675	725	780	838	900
Recettes publiques (milliards de FCFA)	196	203	210	228	246	270	286	304	322	342
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/	41	43	31	28	28	35	35	44	48	49

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose une augmentation du niveau d'accès FRPC de 18,35 millions de DTS (25% de la quote-part) à décaisser en deux versements égaux une fois achevées les première et deuxième revues de l'accord FRPC.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

LETTRE D'INTENTION

Lomé, 12 septembre 2008

À Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

Suite à notre lettre en date du 28 mars 2008 et au Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe, nous avons le plaisir de vous informer des progrès appréciables accomplis dans la mise en œuvre de notre programme économique triennal soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI et ce, en dépit des perturbations qui ont affecté l'économie du pays cette année. Nous voudrions aussi, par la même occasion, exposer nos engagements fondamentaux pour le reste de l'année en cours et pour l'année 2009, en présentant notamment les mesures pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole et aux effets dévastateurs des inondations survenues fin juillet-début août, pour lesquelles nous sollicitons des financements supplémentaires de la part du FMI et des autres partenaires au développement.

Les profondes réformes politiques et économiques entreprises depuis 2006 ont permis au Togo de sortir de sa longue crise sociopolitique et de renouer avec la communauté internationale, deux conditions primordiales pour redynamiser l'économie et améliorer les conditions de vie de nos populations. Les importantes réformes économiques que nous avons menées dans le cadre du Programme de référence du FMI nous ont permis de stabiliser l'économie, de restaurer la rigueur budgétaire, de renforcer la transparence dans la gestion économique et d'engager la restructuration des banques et des entreprises publiques.

Mettant à profit ces premiers succès enregistrés, nous avons engagé la mise en œuvre de notre programme économique soutenu par la FRPC et qui tire son fondement dans notre Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I). Au cours de la première moitié de cette année, nous avons renforcé de façon significative la situation financière de l'État et mis en place d'importantes réformes structurelles.

Tous les critères quantitatifs à fin juin 2008 et tous les autres critères de réalisation applicables ont été réalisés (Tableau 1). L'excédent budgétaire primaire enregistré dépasse de loin le minimum défini par le programme, en raison de résultats remarquables en matière de recouvrement des recettes, d'une limitation des dépenses exécutées par des procédures exceptionnelles, d'un faible taux d'exécution des projets nationaux d'investissement et du maintien d'une rigueur budgétaire. C'est ainsi que nous avons réussi à apurer les arriérés de salaires et à constituer d'importants dépôts dans le système bancaire. Les paiements relatifs

au service de la dette extérieure envers les créanciers multilatéraux ont repris et le gouvernement n'a ni contracté ni garanti de dette extérieure à taux non concessionnel.

Nous avons également accompli des progrès significatifs dans les réformes structurelles (Tableau 2). Le critère structurel de réalisation relatif à la mise en place d'une Inspection générale des finances a été satisfait. Cette nouvelle institution conduira régulièrement des contrôles a posteriori dans tous les organismes qui gèrent des fonds publics pour s'assurer que les dépenses sont exécutées de manière efficace et transparente. Le repère structurel relatif à la mise en œuvre d'un nouveau cadre de suivi de l'exécution budgétaire a été aussi réalisé. Ce cadre qui est basé sur un modèle et des procédures élaborées avec l'appui technique du FMI nous a permis d'assurer un suivi mensuel de l'exécution du budget avec un minimum de délai permettant de prendre des décisions stratégiques justifiées. Le repère structurel relatif au lancement d'un audit du secteur des phosphates devrait être réalisé avec un retard de deux mois par rapport à la date initialement envisagée, étant donné que la Banque Mondiale, qui finance l'audit, a demandé le lancement d'un nouvel appel à manifestations d'intérêt, deux cabinets d'audit seulement ayant répondu au premier. Dans le même temps, nous avons réalisé, avec trois mois d'avance, le repère relatif à l'adoption d'un plan d'action pour le lancement d'émissions régulières de bons du Trésor et avons déjà lancé la première émission. Les progrès dans la préparation des autres réformes structurelles prévues pour décembre 2008 sont satisfaisants : une stratégie détaillée pour l'apurement de l'important volume d'arriérés intérieurs du Togo, élaborée en étroite collaboration avec les services du FMI, est en voie d'achèvement ; un audit de notre compagnie nationale d'électricité est en cours et les préparatifs du chantier complexe de renforcement de la capacité financière de la BTCI ont considérablement avancé, de même que les projets similaires concernant les autres banques publiques.

Le programme soutenu par la FRPC nous a aussi permis de réaliser des progrès dans la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs. Le 29 mai 2008, le Conseil d'Administration de la Banque mondiale a approuvé l'octroi d'une enveloppe financière exceptionnelle au titre de l'IDA de l'ordre de 146 millions de dollars pour aider à apurer tous les arriérés du Togo vis-à-vis de cette institution ainsi que 17,6 millions de dollars d'appui budgétaire. Le 12 juin 2008, les créanciers membres du Club de Paris ont accepté de réaménager la dette togolaise aux conditions de Naples, ce qui permet d'annuler 347 millions de dollars d'arriérés et des échéances courantes de la période de consolidation et de rééchelonner le reste (392 millions de dollars). Le 22 juillet 2008, le Conseil d'administration de la BAD a approuvé l'apurement des arriérés du Togo (24 millions de dollars) à travers sa Facilité en faveur des États fragiles, en consolidant dans le même temps, l'ensemble du service de la dette pour 2008. L'Union européenne s'est engagée à affecter une partie de son enveloppe de dons à l'apurement des arriérés du Togo vis-à-vis de la BEI ainsi qu'à la consolidation du service de la dette dû en 2008. La Chine a déjà octroyé au Togo sa part de l'allègement dans le cadre de l'initiative PPTE sous forme d'une annulation de dette en 2007. Nous poursuivons nos discussions concernant l'apurement des arriérés et l'allègement de la dette vis-à-vis des autres créanciers multilatéraux et des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE. Nous espérons atteindre le point de décision plus tard dans l'année.

Malheureusement, l'effet conjugué des hausses des prix mondiaux des denrées alimentaires et des produits pétroliers, ainsi que les graves inondations intervenues récemment, ont durement frappé notre économie et notre population cette année. La flambée des prix pétroliers à l'échelle mondiale a creusé considérablement le déficit du compte courant et affecté la rentabilité du secteur vital des transports au Togo. La hausse des prix des denrées alimentaires a accentué l'inflation et réduit considérablement les revenus réels. Les inondations ont entraîné le déplacement de milliers de personnes, détruit des routes et des ponts, paralysé le commerce et le transport, et endommagé les cultures vivrières. Suite à ces perturbations, la croissance économique a marqué un arrêt cette année et les déficits de la balance des paiements et du budget ont accusé de nouveaux écarts de financement d'un niveau important pour le programme 2008 et 2009. Bien que nous prévoyions une reprise de la croissance du PIB réel à 3 % en 2009, les importants déficits de financement qui minent la balance des paiements et le budget subsisteront car les prix des produits primaires se maintiendront à un niveau élevé et la reconstruction des infrastructures détruites s'étendra jusqu'à l'année prochaine.

Pour faire face à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, nous avons pris un certain nombre de mesures afin de venir en aide aux couches vulnérables de la population tout en encourageant la production locale. Ces politiques ont été soutenues par un dialogue social initié par le Président de la République Togolaise. En vue de soutenir les agriculteurs, nous avons mis en vente des fertilisants et des semences à des prix subventionnés, tout en maintenant les prix à leurs niveaux de 2007. Nous avons également procédé à la mise en vente des réserves de céréales sur certains marchés où la pénurie a entraîné une flambée excessive des prix. Dans le souci de réduire l'impact social, nous avons apuré les arriérés de salaires et de pension dus aux agents du secteur public, dont la plupart vivent dans des zones urbaines où l'effet de la perturbation des prix des denrées alimentaires a été particulièrement ressenti. Nous avons évité d'instaurer le contrôle des prix, l'interdiction des exportations et des exonérations fiscales unilatérales sans concertation avec les autres membres de l'UEMOA. Notre principal objectif à moyen terme est de stimuler la productivité du secteur agricole local en investissant dans les infrastructures rurales, en améliorant le système de stockage et de distribution, en renforçant la concurrence et en réduisant les barrières commerciales.

La flambée des prix du pétrole à l'échelle mondiale a rendu caduc le niveau des prix à la pompe alors en vigueur. Aussi, sommes-nous convenus avec les compagnies pétrolières privées d'une augmentation du prix à la pompe du gasoil et de l'essence sans plomb au mois d'août à un niveau comparable aux prix pratiqués dans les pays voisins. Nous avons maintenu les recouvrements d'impôts sur les produits pétroliers à leur niveau historique afin d'éviter une augmentation beaucoup plus importante du prix à la consommation. Dans le souci d'atténuer l'impact économique et social de la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers, nous avons décidé d'octroyer des indemnités forfaitaires aux fonctionnaires au titre des cinq derniers mois de l'année 2008. Cette mesure temporaire sera remplacée par une réduction de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques. Par ailleurs, le niveau de Salaire Minimum Garanti (SMIG, SMAG) a été relevé à compter du 1^{er} août 2008. En outre, nous avons décidé de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés de 7 points de pourcentage, avec un taux maximum de 33 %.

Pour faire face au désastre causé par les inondations, nous avons, avec le concours des bailleurs de fonds, apporté un secours humanitaire d'urgence immédiat. Nous procédons actuellement aux réparations d'urgence des routes et ponts afin de rétablir la liaison de transport vitale en direction du Nord du pays. Cette voie de communication revêt une importance primordiale pour l'économie togolaise, étant donné que ces itinéraires favorisent le commerce aussi bien local que régional. Nous avons également entamé des discussions avec nos partenaires au développement au sujet de la reconstruction des principaux ponts et routes au cours de l'année prochaine.

Pour l'année 2008, nous procédons à une réaffectation des dépenses pour faire face à l'effet néfaste de la flambée des prix et des inondations tout en limitant la détérioration du solde budgétaire primaire à 0,5 % du PIB. Selon les projections, les perturbations survenues devraient entraîner une réduction des recettes budgétaires de près de 0,5 % du PIB en 2008. Le coût total des subventions à l'achat de fertilisants et de semences, de la distribution des céréales, des indemnités forfaitaires temporaires accordées aux agents de l'État, de l'apurement des arriérés de salaires et de pensions, des subventions en carburant octroyées au secteur de l'électricité et de la réparation urgente des dommages causés par les inondations est estimé à environ 1,75 % du PIB. L'augmentation de dépenses qui en résultera sera financée en partie par la ligne budgétaire consacrée aux imprévus et par le transfert de certaines lignes budgétaires, y compris une partie des montants initialement prévus pour la restructuration des banques et entreprises publiques. Nous pourrions également réaliser des économies grâce au report des élections locales et à l'exécution relativement lente de certains projets nationaux d'investissement. Nous nous efforcerons également d'exécuter toutes les autres dotations budgétaires afin de contrebalancer le ralentissement de l'activité économique et sauvegarder les services sociaux essentiels. Nous sollicitons de nouveaux concours sous forme de financement de projet et d'appuis budgétaires pour combler le reste du déficit.

Notre projet de budget 2009 vise à rétablir l'équilibre du solde budgétaire intérieur primaire, ce qui implique un rééquilibrage du solde budgétaire primaire de l'ordre de 0,5 % du PIB. Nous visons un accroissement de 0,75 % du rapport des recouvrements d'impôts au PIB, grâce à la poursuite des réformes de l'administration fiscale et à des mesures fiscales, notamment la réduction des exonérations fiscales et douanières ainsi que l'augmentation des droits d'accise sur les alcools et le tabac. Ces mesures devraient plus que compenser les pertes au niveau de l'impôt sur les sociétés résultant des récentes perturbations et de la réduction du taux d'imposition. Nous réduirons les dépenses non salariales non ciblées afin de dégager une marge pour l'augmentation des dépenses de santé et d'éducation, la réhabilitation des infrastructures (notamment la reconstruction des routes d'importance capitale), la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs et la restructuration des banques et des entreprises publiques. Avec le rétablissement total de la coopération entre le Togo et les partenaires au développement et la mise en œuvre du DSRP-I, nous espérons un accroissement significatif des dépenses de projet financées grâce aux apports extérieurs. Il sera prévu dans le budget une rubrique d'imprévus pour faire face aux chocs exogènes et combler les manques à gagner sur les décaissements extérieurs projetés. Nous soumettrons le projet de Loi de Finance pour 2009 au parlement au plus tard fin novembre 2008.

Nous poursuivrons résolument nos efforts de réforme structurelle (Tableau 2). Le renforcement de la gestion budgétaire restera un objectif central. Suite aux mesures qui sont déjà envisagées pour 2008, nous avons élaboré un ensemble de mesures prioritaires pour l'année prochaine. Pour renforcer le recouvrement des recettes, nous prévoyons de supprimer plusieurs exonérations fiscales et de donner aux administrations fiscale et douanière l'autorité et les moyens nécessaires pour effectuer des inspections au sein des entreprises situées en zone franche. Afin de régulariser les importants arriérés intérieurs du Togo, nous mettrons en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la délivrance de titres obligataires négociables (et le paiement en espèces des petits montants) aux fournisseurs dont les créances ont été confirmées par le récent audit externe et validées par le gouvernement. Ceci aidera à rétablir la confiance des fournisseurs et à reconstituer la liquidité, tout en étalant le coût budgétaire sur plusieurs années. Nous mettrons également en place un mécanisme de suivi de la dette intérieure. Nous renforcerons la gestion de la trésorerie en procédant à des émissions régulières de bons du Trésor en réorganisant et en renforçant les services du trésor sur la base des directives de l'UEMOA. Nous sollicitons une assistance technique en vue d'accompagner certaines de ces réformes, en particulier en ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie. Dans le sillage des réformes en cours au sein de l'UEMOA, le Togo adoptera dans les prochains mois une nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finance ainsi qu'un code de transparence dans la gestion des finances publiques.

L'autre priorité importante consistera à poursuivre nos efforts en vue de renforcer la capacité financière des banques publiques togolaises et attirer des investisseurs stratégiques dans le souci de garantir la viabilité du secteur financier. Des progrès notables ont été enregistrés dans la préparation de l'échange de créances improductives détenues par les trois banques publiques contre des titres d'État. Nous veillerons à ce que ces titres soient négociables de manière à ce que les banques puissent gérer leur liquidité et rééquilibrer progressivement leur portefeuille. Nous entendons mettre sur pied une structure et un mécanisme pour le recouvrement, le règlement et la restructuration des créances improductives, et soutenir la mise en place d'un marché secondaire des titres. Notre objectif est d'attirer des investisseurs stratégiques pour la reprise des trois banques et nous avons bon espoir qu'au moins deux investisseurs seront identifiés l'année prochaine. Ces actions de réforme bénéficient de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

Dans le but de relancer la croissance économique, il sera indispensable de redresser le secteur du phosphate, vital pour l'économie togolaise. L'obsolescence du matériel d'extraction, la faillite de l'OTP/IFG et les déficits énergétiques ont entraîné une diminution inquiétante du volume d'extraction du phosphate de grande qualité disponible au Togo, dont la production a chuté à moins d'un quart de la capacité maximale. Il faut ajouter à cela le fait que la société n'a pas été en mesure d'assurer un approvisionnement régulier de ses clients et que les prix à l'exportation qu'elle a négociés sont bien inférieurs aux prix sur le marché mondial. Récemment, la mise en œuvre d'une nouvelle politique commerciale a permis au Togo de tirer parti de la flambée récente des cours mondiaux du phosphate. L'investissement dans l'acquisition de nouveaux équipements, pour lequel nous recherchons un partenaire stratégique susceptible d'octroyer des financements à des taux concessionnels, sera crucial pour assurer la croissance économique et accroître les exportations et les recettes fiscales. L'audit du secteur du phosphate financé par la Banque permettra de formuler une stratégie de

réforme à long terme. Dans le but d'une relance économique, nous avons pris des mesures pour remédier à la crise énergétique, notamment par l'achat et la réhabilitation des groupes électrogènes, des transformateurs et des lignes de transport. Nous travaillons à l'élaboration d'un contrat de performance avec la CEET, qui devrait entrer en vigueur en 2009, et nous entendons élaborer un plan stratégique de développement du secteur de l'énergie. Pour améliorer l'environnement des affaires, nous entendons simplifier les réglementations et les procédures pour le secteur privé.

Le maintien d'une étroite coopération avec nos partenaires au développement sera indispensable à la mise en œuvre de ces réformes, à la relance de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Lors de la conférence des partenaires au développement prévue en septembre 2008 à Bruxelles, nous solliciterons un soutien financier et technique additionnel de tous nos partenaires afin de nous permettre de mettre en application notre stratégie de réforme économique, en particulier en fournissant un soutien aux secteurs prioritaires comme ceux de la santé, de l'éducation, des infrastructures vitales (transport et énergie) et de l'agriculture. Nous sommes également en train de préparer le DSRP complet, qui devrait être achevé au début de l'année 2009.

Pour soutenir nos politiques et au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FRPC, nous sollicitons l'achèvement de la première revue et une augmentation de l'accès aux ressources de la FRPC d'un montant équivalent à 18,35 millions de DTS (équivalent à 25 % des quotes-parts). Ces concours nous aideront à atténuer l'impact négatif des hausses de prix et des inondations sur la balance des paiements en 2008 et en 2009. Nous demandons que l'augmentation soit décaissée en deux tranches égales après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI des première et deuxième revues de la FRPC.

Pour suivre l'état d'exécution de notre programme économique soutenu par la FRPC, nous avons précisé les critères de réalisation, les objectifs-cibles indicatifs et les repères jusqu'à la fin de l'année 2009 aux tableaux 1 et 2 fournis ci-après. Ces tableaux renferment une modification du critère de réalisation à fin décembre 2008 relatif au solde budgétaire primaire pour tenir compte de l'impact des récentes perturbations. La première revue est maintenant prévue d'être complétée le 22 septembre 2008 au lieu du 31 octobre 2008. Les deuxième et troisième revues prévues pour le 30 avril et le 31 octobre 2009 seront basées sur les résultats réalisés par rapport à ces objectifs-cibles. À cette fin, le Togo fournira au Fonds toutes les données nécessaires pour suivre le programme en temps voulu, conformément à la politique du FMI et au protocole d'accord technique en date du 28 mars 2008. Les mises à jour et modifications apportées à ce protocole d'accord technique sont jointes en annexe.

Le gouvernement considère ces politiques et ces mesures comme étant suffisantes pour atteindre les objectifs du programme et est tout à fait disposé à prendre d'autres mesures le cas échéant. Le Togo maintiendra une étroite concertation avec les services du FMI concernant l'adoption de ces mesures et les consultera avant toute révision des politiques exposées dans la présente lettre d'intention et dans le Mémoire de politiques économiques et financières de mars 2008. Pour l'information des populations, le

gouvernement publiera la présente lettre d'intention et rendra régulièrement compte de l'état d'exécution du programme.

Nous sommes déterminés à mener à bien ces différentes actions, en collaboration avec le FMI et nos autres partenaires, à réaliser le renouveau économique tant espéré et à apporter une amélioration aux conditions de vie de nos populations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Adjé Otèth AYASSOR
Ministre de l'Économie et des Finances

Table 1. Togo: Quantitative Performance Criteria and Indicative Targets
December 31, 2007—December 31, 2009

	2008						2009		
	June			Sep.	Dec.		Mar.	June	Dec.
	Prog. ¹	Adj. ²	Act.	Rev. ³	Prog. ¹	Rev. ³	Prog.		
(Billion CFA francs, cumulative from end of preceding year)									
Critères de performance (pour fin juin et fin décembre 2008, et fin juin 2009; objectifs-cibles indicatifs dans les autres cas)									
Solde budgétaire primaire (niveau minimum)	-4.5	-4.5	28.3	19.7	0.0	-7.6	9.6	1.3	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs ⁴
Financement intérieur net (niveau maximum) ²	1.9	-3.1	-31.5	-18.9	-7.5	-7.5	-4.3	-5.6	-6.5
Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs-cibles indicatifs									
Total recettes (niveau minimum)	103.6	103.6	109.6	160.7	214.6	209.8	51.5	108.0	228.4
Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (niveau maximum)	0.0	0.0	-3.1	-3.1	0.0	-3.1	-1.5	-3.0	-6.0
Dépenses sociales et d'investissement sur ressources propres (niveau minimum)	48.9	48.9	34.7	65.0	97.8	99.7	23.7	47.4	114.9
Financement prévu du programme	9.6	...	16.4	16.4	24.7	32.3	0.0	18.0	33.4

¹ Lettre d'intention en date du 28 mars 2008.

² Le plafond du financement intérieur net est ajusté en fonction du financement extérieur prévu au titre du programme, avec un maximum de 5 milliards de francs CFA.

³ Tient compte de l'impact des hausses des prix des denrées alimentaires des produits pétroliers et des récentes inondations par rapport au Rapport du FMI n° 08/146.

⁴ Critère de performance continu.

Tableau 2 : Conditionnalité structurelle pour 2008

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
2008			
Orthodoxie budgétaire			
Soumettre la Loi des finances 2008 au Parlement selon les dispositions convenues avec la mission.	Mesure préalable à l'accord FRPC	Jeter les bases de la transparence et de la cohérence de la politique budgétaire afin d'atteindre l'objectif de solde budgétaire primaire équilibré, d'éviter de nouveaux arriérés et d'accroître les dépenses propices à la croissance et les dépenses sociales.	Effectué : décembre 2007.
Mettre en œuvre un nouveau cadre de suivi mensuel de l'exécution budgétaire et communiquer les données pour avril-juin 2008 selon le nouveau formulaire-navette.	Repère août 2008	Donner aux décideurs un outil leur permettant de prendre des décisions de dépenses avisées et en temps voulu pour leur permettre d'atteindre les objectifs budgétaires et de contenir le risque de dérapages budgétaires.	Effectué : juillet 2007.
Créer une inspection générale des Finances sous la tutelle du ministre des Finances.	Critère de performance août 2008	Renforcer l'orthodoxie fiscale en instaurant la supervision, le contrôle et la transparence de toutes les entités chargées de gérer les fonds publics.	Effectué. Décret adopté le 23 juillet. L'Inspecteur général a été nommé le 29 août.
Adopter une nouvelle stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.	Critère de performance décembre 2008	Rétablir la confiance des fournisseurs, favoriser le rétablissement de procédures de dépenses régulières et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieur de l'Etat.	En bonne voie. Les autorités ont préparé un avant-projet, en étroite coopération avec les services du FMI.
Secteur financier			
Changer la direction et les organes de contrôle de la BTCI sur la base des termes de référence préparés en consultation avec la Commission bancaire de l'UEMOA.	Mesure préalable à l'accord FRPC	Eviter la poursuite de l'érosion du capital et de la trésorerie de la BTCI, rétablir la confiance à l'égard de la principale banque togolaise et du secteur financier en général.	Effectué : février 2008.
Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons de Trésor en 2009.	Repère décembre 2008	Développer le marché intérieur des titres, promouvoir le développement du secteur financier, améliorer la gestion de la trésorerie et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés budgétaires.	Effectué. Le Trésor est tombé d'accord avec la BCEAO sur un cadre pour l'émission régulière de bons du Trésor en 2009, suite à une première émission prévue cette année.
Entreprises Publiques			
Lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque Mondiale.	Repère octobre 2008 (révisé par rapport à août)	Préparer la restructuration du principal secteur d'exportation traditionnel du Togo (fonctionnant maintenant au tiers de sa capacité), en offrant notamment des options propres à attirer un investisseur stratégique.	Un léger retard est survenu, qui est dû au fait que seulement deux cabinets ont répondu au premier appel à manifestations d'intérêt. A la demande de la Banque mondiale, qui finance l'audit, un autre appel à manifestations d'intérêt a été lancé, et il a été demandé aux soumissionnaires de présenter des propositions en septembre.
Preparer une revue de la situation financière de la compagnie nationale d'électricité (CEET) en concertation avec la Banque Mondiale.	Repère décembre 2008	Fournir les informations nécessaires à la préparation des réformes du secteur de l'énergie et inscrire les crédits à cet effet dans le budget 2009, la hausse des prix du pétrole et les pénuries d'électricité à l'échelle régionale ayant affaibli la croissance et augmenté la demande d'appuis budgétaires au secteur énergétique.	En bonne voie. L'auditeur a commencé la revue et un projet de rapport est attendu en septembre.

Tableau 2 : Conditionnalité structurelle pour 2009

Mesures	Date	Fondement macroéconomique	Etat d'avancement
Orthodoxie budgétaire			
Réduire les exonérations fiscales et douanières et renforcer le contrôle fiscal et douanier, y compris sur les entreprises agréées dans la zone franche pour l'exportation.	Repère juin 2009	Limiter l'entrée sur le marché national de marchandises exonérées d'impôts, qui entraîne une distorsion des incitations économiques et réduit les recettes budgétaires.	Nouvelle mesure.
Rendre opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA.	Critère de performance juin 2009	Créer une direction du Trésor fonctionnelle exerçant un contrôle adéquat et fournit des informations sur les recettes, les dépenses et la gestion de la trésorerie de sorte à permettre des paiements rapides, éviter les arriérés et fournir des données cohérentes et en temps réel sur l'exécution du budget.	Nouvelle mesure.
Engager la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la titrisation des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs et la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la dette intérieure.	Repère décembre 2009	Progresser vers un niveau d'endettement soutenable et empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés au moment où le Togo régularisera son stock important d'arriérés intérieur, débutera le remboursement des obligations régionales à long terme et lancera les adjudications de bons du Trésor à court terme.	Nouvelle mesure.
Secteur financier			
Engager la restructuration de la BTCL, notamment en relevant son capital par l'émission de titres d'Etat.	Repère mars 2009 (révisé par rapport à décembre 2008)	Soutenir le redressement financier de la plus grande banque du Togo, préparer sa privatisation et créer les conditions du développement d'un secteur financier sain.	Des progrès remarquables ont été accomplis dans la préparation de l'échange des créances improductives de la BTCL contre des titres publics dans le cadre d'un vaste programme impliquant plusieurs banques. Compte tenu de la complexité de l'opération, qui bénéficie de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, le calendrier a été prorogé de trois mois.
Mettre sur pied une structure et un mécanisme pour gérer les prêts improductifs qui ont été échangés contre des titres d'Etat dans le cadre du processus de restructuration des banques.	Repère août 2009	Récupérer une partie du coût budgétaire de la titrisation des créances improductives et réduire l'important stock d'arriérés des entreprises publiques et les dettes croisées.	Nouvelle mesure.
Engager le processus pour l'identification d'investisseurs stratégiques pour les banques à capitaux publics.	Repère décembre 2009	Réduire les risques pour la stabilité macroéconomique provoquée par les pertes accumulées par les banques publiques togolaises et soutenir le développement de l'intermédiation financière.	Nouvelle mesure.
Entreprises publiques			
Secteur des phosphates : élaborer une stratégie de développement de la filière basée sur les résultats de l'audit stratégique.	Repère septembre 2009	Promouvoir la transparence dans la restructuration du secteur des phosphates, ce qui pourrait permettre d'accroître les exportations de 10 % du PIB aux prix internationaux en vigueur.	Nouvelle mesure.

Modifications au protocole d'accord technique

Les paragraphes 1, 3, 5, 11, 13, et 22 du *Protocole d'accord technique* en date du 28 mars 2008 ont été modifiés pour prendre en compte les nouvelles dates d'évaluation relatives aux critères quantitatifs de performance et aux objectifs indicatifs jusqu'à fin 2009 (Tableau 1 ci-dessus) ; le paragraphe 24 a été complété avec les définitions des nouveaux repères structurels et des critères de performance (Tableau 2 ci-dessus). Ces modifications sont incorporées comme suit :

1. Le présent protocole d'accord technique définit les repères quantitatifs, les repères structurels et les critères de performance d'un accord triennal conclu au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance pour la période qui va du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Le tableau 1 de la Lettre d'intention fournie ci-dessus présente les critères quantitatifs de performance et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2008 et fin décembre 2008 (sur la base des changements cumulés enregistrés à partir du 1^{er} janvier 2008), et pour fin mars 2009, fin juin 2009 et fin décembre 2009 (basés sur les changements cumulés à partir du 1^{er} janvier 2009). Le tableau 2 ci-dessus présente les critères de performance et les repères structurels pour 2008 et 2009. Ce protocole d'accord technique fixe également les conditions relatives à la transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

3. **Le solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'intérêts et nettes des dépenses courantes et d'investissement financées par les bailleurs de fonds. Le solde dans les périodes respectivement de fin décembre 2007 à fin septembre 2008 (objectif indicatif) et à fin décembre 2008 (critères de performance), et les périodes de fin décembre 2008 à fin mars 2009 (objectif indicatif), à fin juin 2009 (critères de performance) et à fin décembre 2009 (objectif indicatif) doit être égal ou supérieur aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État préparé mensuellement par la Direction de l'économie au ministère des Finances. Les données de la Direction de l'économie font foi dans le cadre du programme.

5. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit net du secteur bancaire à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**. Le financement intérieur net respectivement pendant les périodes de fin décembre 2007 à fin septembre 2008 (objectif indicatif) et à fin décembre 2008 (critères de performance), et pendant les périodes de fin décembre 2008 à fin mars 2009 (objectif indicatif), à fin juin 2009 (critères de performance) et à fin décembre 2009 (objectif indicatif) doit être égal ou inférieur aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. Le plafonnement du financement intérieur net sera remanié en vue de compenser les écarts par rapport aux projections du financement extérieur des programmes, comme illustré dans le tableau 1 ci-dessus, assortis d'un plafond de 5 milliards de francs CFA.

11. Le recouvrement des recettes respectivement pendant les périodes de fin décembre 2007 à fin septembre 2008 (objectif indicatif) et à fin décembre 2008 (objectif indicatif), et pendant les périodes de fin décembre 2008 à fin mars 2009 (objectif indicatif), à fin juin 2009

(objectif indicatif), et à fin décembre 2009 (objectif indicatif), doit être égal ou supérieur aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. Le minimum de recettes sera un objectif indicatif fixé pour toute la durée du programme.

13. **Les arriérés de paiements intérieurs** comprennent i) les instances de paiement (*ordonnancements*) remis au Trésor, mais qui n'ont pas encore été réglées) ; ii) les factures de services publics qui n'ont pas encore fait l'objet d'un ordre de paiement ; iii) les arriérés sur les salaires et pensions qui n'ont pas encore été mandatés ; et iv) tous arriérés sur la dette publique intérieure, y compris les bons émis en franc CFA sur le marché de l'UEMOA. L'accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs pour les périodes respectivement de fin décembre 2007 à fin septembre 2008 (objectif indicatif) et à fin décembre 2008 (objectif indicatif), et pendant les périodes de fin décembre 2008 à fin mars 2009 (objectif indicatif), fin juin 2009 (objectif indicatif) et fin décembre 2009 (objectif indicatif), doit être égale ou inférieure aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. La source des données sur les arriérés de paiements intérieurs est le Trésor pour ce qui concerne les instances de paiements au Trésor et par la Direction de l'économie pour les autres arriérés. Les données sur la variation des arriérés seront reportées dans le tableau des opérations financières de l'État préparé mensuellement par la Direction de l'économie au ministère des Finances. Le niveau maximum d'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs est un objectif indicatif fixé pour toute la durée du programme.

22. Le montant total des dépenses sociales financées sur les ressources intérieures pour les périodes respectivement de fin décembre 2007 à fin septembre 2008 (objectif indicatif) et fin décembre 2008 (objectif indicatif), et pendant les périodes de fin décembre 2008 à fin mars 2009 (objectif indicatif), fin juin 2009 (objectif indicatif), et fin décembre 2009 (objectif indicatif), doit être égal ou supérieur aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. Les données fournies par la Direction de l'économique feront foi dans le cadre du programme. Le niveau minimum des dépenses sociales financées sur les ressources intérieures est un objectif indicatif fixé pour toute la durée du programme.

24. La présente section fournit des précisions concernant les repères structurels présentés dans le tableau 2 ci-dessus.

h. *Rendre opérationnelle la nouvelle structure du Trésor conformément aux Directives de l'UEMOA.* Suite à l'adoption du décret portant sur la création de la nouvelle structure du Trésor, ce critère de performance comprend : i) la nomination des responsables principaux du Trésor public conformément aux Directives de l'UEMOA (l'Agent Comptable Central du Trésor, le Receveur Général du Trésor et le Payeur Général du Trésor), ii) la production des balances mensuelles définitives des mois d'avril, mai et juin 2009, intégrant la balance d'entrée 2009 validée, dans un délai de cinq semaines après la fin du mois de référence.

i. *Réduire les exonérations fiscales et douanières et renforcer le contrôle fiscal et douanier, y compris sur les entreprises agréées dans la zone franche pour l'exportation.* Ce repère comprend l'intégration dans la loi de finance pour 2009 des suppressions d'exonérations fiscales et l'adoption d'un décret réduisant les franchises douanières. Le repère comprend également une révision de la loi et des règlements régissant la zone franche

pour l'exportation en vue de permettre une fourniture régulière des données des entreprises agréées dans la zone franche pour l'exportation et de donner aux administrations fiscales et douanières le pouvoir de procéder à des contrôles sur place.

j. *Engager la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs par la titrisation des arriérés validés vis-à-vis des fournisseurs et la mise en place d'un mécanisme pour le suivi de la dette intérieure.* Au titre de ce repère, les arriérés envers les fournisseurs vérifiés par l'audit de KPMG et validés par le gouvernement doivent être régularisés grâce à la titrisation et par d'autres moyens (tels que le règlement en espèces des petits montants). La régularisation des arriérés doit donner lieu à une décote et les titres doivent être rémunérés par un taux d'intérêt reflétant les conditions du marché. Pour assurer le suivi de la dette intérieure, la Direction de la dette publique doit recueillir continuellement i) les informations nécessaires (par exemple, les informations sur les accords de prêt, les copies des factures des créanciers, les données communiquées par le Trésor et la BCEAO, les informations découlant des audits) pour pouvoir rendre compte du service de la dette antérieure et établir des projections de la dette future ainsi que des chiffres à jour sur l'encours de la dette et les arriérés, ii) intégrer toutes les informations relatives à la dette intérieure dans une base de données électronique et les mettre à jour de façon mensuelle (y compris avec les informations sur les nouveaux accords de prêt), et iii) produire des rapports mensuels sur le service de la dette acquitté et projeté, ainsi que sur l'encours de la dette et les arriérés par catégorie de créancier. Les rapports doivent inclure une description des nouveaux prêts, de l'accord de restructuration ou d'annulation, le cas échéant.

k. *Mettre sur pied une structure et un mécanisme pour gérer les prêts improductifs qui ont été échangés contre des titres d'État dans le cadre du processus de restructuration des banques.* Ce repère comprend la mise sur pied d'une structure et d'un mécanisme pour le recouvrement, le règlement et la restructuration des prêts improductifs. Bien que ceci ne constitue pas une condition pour la réalisation du repère, la structure devrait i) être dotée d'un comité directeur composé de représentants du Trésor, de la BCEAO et du ministère de la Justice qui sera chargé de superviser ses activités, ii) être conçue sur la base des résultats d'une étude de faisabilité préparée en concertation avec le FMI et la Banque mondiale, iii) fixer une date butoir pour l'achèvement du processus de recouvrement, de règlement et de restructuration, iv) recruter un petit nombre de cadres compétents pour assurer son fonctionnement, et v) être investi des pouvoirs spécifiques du Trésor pour recouvrer les créances.

l. *Engager le processus pour l'identification d'investisseurs stratégiques pour les banques à capitaux publics.* Ce repère comprend entre autres i) la publication d'un appel à manifestations d'intérêt pour toutes les banques publiques participant à l'opération de titrisation, ii) l'appui d'un conseiller en privatisation, et iii) la confection de plaquettes de présentation et la mise en place d'une data room pour les investisseurs retenus. Bien que ceci ne constitue pas une condition pour la réalisation du repère, ces actions pourraient être soutenues par la Banque mondiale.

m. *Secteur des phosphates : élaborer une stratégie de développement de la filière basée sur les résultats de l'audit stratégique.* Ce repère comprend l'élaboration d'une stratégie en

concertation avec les services de la Banque mondiale et du FMI et son adoption en Conseil des ministres. Bien que ceci ne constitue pas une condition pour la réalisation du repère, la stratégie doit inclure des mesures spécifiques visant à améliorer les niveaux d'investissement, ainsi que les capacités de gestion, de commercialisation et les capacités techniques. La stratégie doit inclure des délais précis pour sa mise en œuvre dans l'objectif ultime d'accroître la production de phosphate et de réaliser des volumes d'exportations proches de sa capacité maximale. La stratégie devrait aussi envisager des options pour attirer des investisseurs stratégiques.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Robert Sharer et Adnan Mazarei

15 septembre 2008

Table des matières	Page
Appendice I—Relations avec le FMI.....	2
Appendice II—Relations avec la Banque mondiale	7
Appendice III—Togo—Questions d'ordre statistique	11

APPENDICE I—RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 août 2008)

I. Statut : date d'admission au FMI : 1^{er} août 1962; régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	73,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Togo	73,07	99,55
Position de réserve au FMI	0,33	0,45

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	10,98	100,00
Avoirs	0,02	0,17

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	13,26	18,07

V. Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	21/4/08	20/4/11	66,06	13,26
FRPC	16/9/94	29/6/98	65,16	54,30
FRPC	31/5/89	19/5/93	46,08	38,40

VI. Obligations prévues envers le FMI¹

(millions de DTS; sur la base des ressources effectivement utilisées et des avoirs actuels en DTS)

	<u>Échéances à venir</u>				
	2008	2009	2010	2011	2012
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions/ Intérêts	0,12	0,39	0,39	0,39	0,39
Total	0,12	0,39	0,39	0,39	0,39

¹ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Régime de change

Le Togo est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. Le régime de change commun à tous les pays de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune de l'union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 28 avril 2008, 769,68 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre.

VIII. Évaluations des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune à tous les États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation a constaté que depuis 2002, date de la précédente évaluation des sauvegardes, des progrès avaient été accomplis pour renforcer le cadre de sauvegardes de la BCEAO, et elle a par ailleurs mis en évidence certains domaines où d'autres mesures permettraient de l'étayer davantage.

La BCEAO publie à présent un jeu complet d'états financiers audités et des progrès ont été faits pour que les déclarations financières soient plus conformes aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards — IFRS). En outre, une charte d'audit interne a été créée ainsi que des mécanismes pour améliorer la gestion et la prévention des risques; le suivi des recommandations relatives à l'audit interne et externe a été renforcé.

Il ressort du suivi permanent des sauvegardes que, si des vulnérabilités subsistent au plan des systèmes de contrôle interne et de la structure légale, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la position financière des pays de l'UEMOA à l'égard du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels, et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations au titre de l'article IV avec le Togo ont lieu selon le cycle normal de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2007 au titre de l'article IV le 8 juin 2007.

X. Assistance technique

A. AFRITAC Ouest

Administration douanière

Dates	Objectifs
Novembre 2005	Appui à la modernisation et à la simplification des réglementations douanières (mise en œuvre de la convention de Kyoto simplifiée).
Janvier-février 2006	Organisation des services pour assurer le contrôle des valeurs et la création d'une base de données indépendante à l'administration douanière
Juillet 2006	Modernisation de l'administration douanière.
Novembre 2006	Atelier régional sur la déontologie des administrations fiscale et douanière.
Septembre-octobre 2007	Lancement de Sydonia++
Mars-avril 2008	Évaluation des méthodes de contrôle dans les bureaux des douanes, optimisation des contrôles douaniers et renforcement des contrôles après dédouanement.

Administration fiscale

Dates	Objectifs
Octobre 2005	Suivi des progrès dans le renforcement de l'administration fiscale.
Mai-juin 2006	Évaluation des réformes d'administration fiscale; modernisation de l'administration fiscale.
Novembre 2006	Atelier régional sur la déontologie des administrations fiscale et douanière.
Avril 2007	Aide à la DGG à accroître l'assiette fiscale et améliorer les services de contrôle.
Juin-juillet 2007	Soutien à l'élaboration d'une stratégie de recherche et au contrôle fiscal.
Janvier 2008	Évaluation des rapports de 2007 de la Direction générale des impôts, aide aux rapports de contrôle fiscal de 2008 et amélioration des remboursements de TVA.

Gestion des dépenses publiques:

Dates	Objectifs
Septembre 2005	Évaluation des besoins de renforcement de la gestion budgétaire et comptable.
Octobre-novembre 2006	Audit des comptes de l'État auprès des banques commerciales, clôture des comptes en dehors du Trésor, centralisation des dépenses publiques; et évaluation de la préparation, du contrôle et de l'exécution budgétaires et de la gestion du trésor.
Septembre-octobre 2007	Appui à la gestion de la comptabilité publique à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.

Gestion de la dette et marchés financiers

Dates	Objectifs
Juillet-août 2006	Analyse des flux d'information relatifs à la gestion de la dette
Décembre 2006	Appui à l'optimisation des outils informatisés d'administration de la dette à la Direction de la dette publique (DDP)
Mai-juin 2007	Analyse des contrats avec les principaux donateurs; amélioration des applications de logiciel de gestion de la dette à la DDP.
Novembre 2007	Vérification de la base de données; aide à la préparation d'une analyse de viabilité de la dette.

Statistiques macroéconomiques

Dates	Objectifs
Septembre 2005	Amélioration des rapports de statistiques de finances publiques et de la publication des données.
Novembre-décembre 2005	Atelier régional sur le manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Mars 2006	Préparation des tableaux du questionnaire du FMI à partir du manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Août 2006	Aide à la préparation d'une réponse au questionnaire du FMI sur les finances publiques.
Septembre 2007	Atelier régional sur le manuel de statistiques de finances publiques de 2001.
Octobre 2007	Appui aux services chargés de la préparation du TOFE

Statistiques de secteur réel

Dates	Objectifs
Décembre 2007	Appui à la Direction générale des statistiques et de la comptabilité nationale dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93).

Contrôle de la microfinance

Dates	Objectifs
Décembre 2005	Réglementation de la microfinance centrée sur le renforcement des cellules de microfinance.
Mai 2006	Soutien à la mise en œuvre des systèmes servant à analyser les demandes d'autorisation.
Janvier 2007	Soutien aux missions d'inspection dans les institutions de microfinance.
Avril 2007	Atelier régional sur l'échange d'informations.
Novembre 2007	Soutien et suivi de l'unité de contrôle monétaire.
Janvier-février 2008	Soutien et suivi de l'unité sur les méthodes d'inspection.

B. Siège

Département	Type d'assistance	Date	Domaine
FAD	Services	Décembre 2006	Administration fiscale
MFD	Services	Mars 2006	Secteur financier
FAD	Services	Janvier 2006	Administration des recettes
TGS	Services	Juin 2001	Informatisation du Trésor
FAD	Services	Juillet 2000	Gestion des dépenses publiques
FAD	Conseiller résident	1997	Administration fiscale
FAD	Conseiller résident	Juillet 1996	Administration douanière
FAD	Services	Février 1995	Réforme fiscale
FAD	Services	Septembre 1994	Gestion des dépenses publiques
FAD	Services	Février 1992	Réforme fiscale
FAD	Services	Novembre 1991	Réforme budgétaire

XI. Représentant résident

M. Koffi Yao est le Représentant résident pour le Bénin et le Togo depuis septembre 2005.

APPENDICE II—RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

(au 22 juillet 2008)¹

A. Partenariat pour la stratégie de développement du Togo

1. Au cours des quinze dernières années, le Togo s'est trouvé enfermé dans un cycle d'instabilité politique, de déclin économique, de pauvreté grandissante et de retrait des donateurs. La dette du Togo envers l'Association internationale de développement (IDA) est déclarée improductive depuis mai 2002, les arriérés s'élevant à 146 millions de dollars EU fin mai 2008. Pendant cette période de dette improductive, la Banque mondiale a maintenu ses activités d'analyse et de conseil sur les principaux aspects du développement socioéconomique. De concert avec d'autres partenaires, la Banque a également appuyé les efforts du gouvernement pour préparer son DSRP-I et ses stratégies de développement dans des secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural, et le VIH/SIDA.

2. Depuis l'examen par le Conseil d'administration de la note de reprise des activités (Country Re-engagement Note) le 14 décembre 2004, l'évolution de la situation politique a été dans l'ensemble positive. La mise en œuvre réussie des premières réformes politiques et économiques depuis 2005-06, notamment les bons résultats obtenus dans le cadre d'un programme de référence avec le FMI, a ouvert la voie au renforcement de l'assistance des donateurs à l'appui du processus d'apurement des arriérés du Togo envers l'IDA et les principaux créanciers et par là au rétablissement complet des activités de la Banque dans le pays. D'autres donateurs cherchent également à accroître leurs activités à l'appui du DSRP-I du Togo récemment finalisé et adopté par le gouvernement le 7 mars 2008. Le 29 mai 2008, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a examiné la note de stratégie intérimaire et a approuvé une opération de politique de développement (don pour la gouvernance et le redressement économique, ERGG) qui a permis au Togo d'apurer ses arriérés envers l'IDA et donc de normaliser ses relations avec la Banque.

B. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

3. La note de stratégie intérimaire (NSI) de mai 2008 de la Banque définit le plan du Groupe de la Banque pour aider le Togo, après cette longue période d'instabilité et de suspension de l'aide, à se redresser et à jeter les bases d'une croissance partagée et durable à moyen terme. Le plan consiste à appuyer la normalisation des relations avec le Groupe de la Banque mondiale par l'apurement des arriérés (réalisé fin mai 2008), et par une assistance pour répondre aux besoins sociaux cruciaux sur le terrain. La NSI vise à définir des attentes réalistes concernant les progrès et les projets qu'il est possible de réaliser entre juin 2008 et la fin de l'exercice 2010. L'appui de la NSI se décline en trois piliers conformément aux priorités du DSRP-I: i) améliorer la

¹ Cette note est mise à jour annuellement par les services de la Banque mondiale, ou lorsque les évolutions du programme de la Banque le justifient.

gouvernance et la transparence; ii) encourager la reprise d'une croissance tirée par le secteur privé; et iii) subvenir aux besoins sociaux les plus urgents. La NSI s'appuie sur une évaluation des besoins de la politique de développement préparée et débattue avec les autorités au début de 2008.

4. Ces trois piliers seront soutenus par : i) une assistance à l'apurement des arriérés du Togo envers l'IDA, étape indispensable au rétablissement de relations normales entre le pays et le groupe de la Banque mondiale; ii) des projets d'investissement, des opérations de politique de développement et des dons au titre de l'assistance aux pays à faible revenu en difficulté (LICUS TF) afin de fournir un appui financier et technique au programme de réformes du gouvernement prévu dans le cadre des trois piliers; et iii) des activités analytiques et de conseil pour informer le dialogue de politiques et le programme de réformes du gouvernement, notamment pour la préparation du DSRP définitif. Cet appui sera complété par les activités régionales en cours et prévues de la Banque mondiale dans les domaines de l'amélioration des transports de marchandises et de voyageurs, de l'énergie et des mines.

5. Au titre du pilier 1 (améliorer la gouvernance et la transparence), une attention particulière sera accordée à appuyer le programme de réformes propre du gouvernement destiné à améliorer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la gestion des dépenses publiques ainsi qu'à faire progresser les réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs-clé de l'économie (phosphates, énergie, coton et secteur financier). Cette approche permettrait à terme de renforcer la viabilité budgétaire, d'améliorer la transparence des institutions et des processus d'État, ainsi que de la gouvernance économique, et d'intensifier la croissance économique. Cet appui serait fourni sous forme de deux opérations annuelles de politique de développement et d'un projet d'assistance technique pour la réforme du secteur financier et de la gouvernance, outre le crédit de redressement et de gouvernance économique approuvé en mai 2008. Les activités analytiques et de conseil en cours comprennent un don au fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques et une mise à jour de l'examen de la gestion des dépenses et des finances publiques (PEMFAR).

6. Dans le cadre du pilier 2 (encourager la reprise d'une croissance tirée par le secteur privé), le développement du secteur privé sera crucial pour remettre le Togo sur la voie du redressement et de la croissance économique. Au cours des décennies passées, le Togo s'est montré capable d'être un foyer d'initiative privée très dynamique en Afrique de l'Ouest. À cet égard, la Banque va assister le gouvernement, au moyen d'un mémorandum économique sur les sources de la croissance dans le pays, à identifier les difficultés et les obstacles aux investissements du secteur privé ainsi que leurs points d'application envisageables comme catalyseurs de la croissance au Togo. Les crédits appuieront un Projet dans les secteurs moteurs de la croissance et la participation du Togo au Projet régional de facilitation du transport de marchandises et de voyageurs Abidjan-Lagos et éventuellement au Projet hydroélectrique d'Adjarala.

7. Au titre du pilier 3 (subvenir aux besoins sociaux les plus urgents), la stratégie s'attachera à accroître la fourniture de services sociaux de base ainsi qu'à en faciliter l'accès aux groupes les plus vulnérables, ce qui permettra au gouvernement de fournir des résultats tangibles à la population. Les activités contribueront à redonner un minimum d'efficacité aux systèmes de

fourniture de services locaux de base et à améliorer l'accès aux possibilités offertes par l'économie. Ceci sera réalisé au moyen de la rénovation urgente des infrastructures dans les zones les plus pauvres de Lomé, la capitale, puis en élargissant ces activités, dans le cadre du projet de développement des collectivités locales approuvé en juin 2008, qui est l'approche mise en œuvre au Togo depuis 2004 par une succession de dons TF aux pays à faible revenu en difficulté.

8. Antérieurement à la reprise des relations en mai 2008, l'appui fourni par la Banque au Togo prenait principalement la forme de dons au titre de l'initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté. Depuis 2005, six dons ont été fournis pour un montant total de 5,11 millions de dollars EU. La première et la seconde phases d'un programme d'urgence de réduction de la pauvreté impulsé par les collectivités locales, d'un montant combiné de 2,8 millions de dollars EU, concernaient deux des cinq régions du Togo et visaient à enrayer le glissement vers l'extrême pauvreté et la détérioration des indicateurs sociaux. La première phase, approuvée en juillet 2005 et close le 30 juin 2007, a été entièrement décaissée (1,1 million de dollars EU) et a obtenu des résultats particulièrement satisfaisants sur le plan des sous-projets réalisés, du renforcement des capacités et de l'amélioration de l'accès aux services prioritaires. La seconde phase, approuvée en juillet 2007, est en cours de réalisation. Une troisième phase (1,4 million de dollars EU) approuvée en novembre 2007, va étendre le programme d'urgence de réduction de la pauvreté aux cinq régions du Togo.

9. Trois projets supplémentaires au titre de l'initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté ont été également approuvés en novembre 2007, dans le cadre d'une stratégie étendue mais sélective visant : a) à réformer et à ranimer les principaux secteurs ainsi qu'à créer un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé (centrée sur les secteurs des phosphates, du coton, du café, du cacao, de l'énergie et du port de Lomé ainsi que sur la réforme des marchés publics) ; b) à préserver les ressources humaines (en réduisant la menace que présente la grippe aviaire) ; et c) à obtenir rapidement des résultats visibles sur le terrain (au moyen d'un don pour l'infrastructure au titre de la lutte contre la pauvreté urbaine). Ces activités en cours sont cruciales pour préparer le terrain à une reprise des relations de la Banque avec le Togo.

10. Sur le plan analytique, la Banque a procédé à un PEMFAR ainsi qu'à une évaluation du secteur financier (ESF) au cours du dernier trimestre de 2005. Elle a aussi produit une Note de politique de développement urbain et péri-urbain en juin 2006. La Banque travaille en étroite coopération avec le FMI à une évaluation du secteur financier régional, après quoi une mise à jour de l'évaluation du secteur financier du Togo pourra être entreprise. En outre, la Banque a aidé le gouvernement à renforcer son analyse de la pauvreté, ses systèmes informatiques et ses capacités statistiques. Une enquête sur les grands indicateurs du bien-être (CWIQ) a été effectuée en 2006 afin d'obtenir des statistiques à jour et plus fiables. En vue d'un éventuel allègement intérimaire de la dette du Togo au titre de l'initiative PPTE, la Banque apporte son appui au renforcement de la capacité de gestion de la dette du pays.

C. Collaboration FMI-Banque mondiale

11. Au cours du processus de rétablissement des relations, les services du FMI et de la Banque mondiale ont établi une relation de collaboration à l'appui des réformes macroéconomiques et structurelles du gouvernement, conformément aux lignes directrices préconisant l'intensification de la collaboration Banque-FMI. Ceci inclut la participation des services de la Banque aux missions de revue des programmes du FMI, et celle des services du FMI aux réunions d'évaluation interne des grandes opérations ou études de la Banque. Le FMI exerce le rôle directeur dans les débats sur la stabilisation macroéconomique et la Banque mondiale dans les domaines sociaux et structurels, avec une collaboration étroite dans quelques domaines structurels qui ont un impact critique sur la stabilité macroéconomique (notamment les réformes du secteur financier). Le dialogue et la conditionnalité du FMI sont cohérents avec les programmes structurels convenus avec la Banque, et le cadre de politiques de la Banque au Togo est élaboré en conformité avec le cadre macroéconomique convenu entre le gouvernement et le FMI.

Personnes à contacter : Mme Antonella Bassani, Directrice pays par intérim (202 473-1468), et Mme Christina A. Wood, Économiste principale (202 473-5829).

APPENDICE III—TOGO—QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. La communication des données est dans l'ensemble adéquate aux fins de la surveillance, mais des lacunes sur le plan de la qualité et du délai de production des données entravent l'analyse des services du FMI. Les statistiques de comptabilité nationale et de balance des paiements sont établies sur la base de renseignements très limités (seulement quelques enquêtes et des données rares sur l'agriculture primaire et les services du secteur privé). Par ailleurs, les statistiques de finances publiques sont tirées d'un système de comptabilité médiocre et les données monétaires sont communiquées par la BCEAO avec un retard de deux mois.
2. Le pays participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis novembre 2001. Les métadonnées sur le système statistique national, y compris les plans d'amélioration présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, ont été actualisées pour la dernière fois en décembre 2004.

Comptabilité nationale et indice des prix à la consommation

3. L'activité dans le secteur informel et le secteur des services est probablement sous-estimée en raison du manque de sources de données fiables. Un ensemble complet de comptes nationaux est aujourd'hui établi par extrapolation des résultats du dernier exercice en 1993. Fin 2002, le pays a commencé à appliquer le *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)* ; les premières séries de comptes nationaux pour 2000 ont été préparées et les travaux sur les comptes nationaux de 2001 ont débuté. Le programme est suspendu depuis 2005 et les comptes nationaux pour 2001 n'ont pas été achevés. L'Office national des statistiques souhaite reprendre l'application du *SCN 1993* et attend une assistance technique et financière de AFRISTAT et de la Commission de l'UEMOA. AFRITAC Ouest fournit aussi une assistance technique en vue de la reprise de la préparation des comptes nationaux. La dernière mission de AFRITAC Ouest en décembre 2007 a aidé à engager une formation intensive sur les concepts et les méthodes du *SCN 1993*, ainsi qu'une formation sur l'application du logiciel ERETES pour les statisticiens récemment engagés.

Statistiques du secteur extérieur

4. Les statistiques de balance des paiements et les données sur la position extérieure globale sont établies sur la base des rapports bancaires, d'une enquête auprès des entreprises et des données douanières. Le commerce informel, le commerce de services et les envois de fonds sont sous-estimés. Les statistiques sont établies avec un retard de six mois et sont révisées deux fois par an. Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI concernant les statistiques de balance des paiements est prévue à Lomé pour le début de l'exercice 2009.

Statistiques de finances publiques

5. Les statistiques de finances publiques sont tirées d'un système de comptabilité médiocre. Le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE) repose sur un mélange de données administratives et comptables, et il est envoyé au Département Afrique du FMI avec un retard de deux mois. La nomenclature budgétaire actuelle ne permet pas de procéder à la classification économique et fonctionnelle des dépenses. Il y a des incohérences dans le registre des arriérés intérieurs des différentes unités du Ministère des finances et l'encours de la dette intérieure est en train d'être vérifié. Le conseiller de AFRITAC Ouest en statistiques de finances publiques a effectué une mission d'une semaine en octobre 2007 pour établir un plan d'action visant, entre autres, à s'attaquer aux faiblesses susmentionnées des données primaires. Des données détaillées sur la dette extérieure et des projections par prêt sont établies régulièrement. Seules les données budgétaires de l'administration centrale sont communiquées aux fins de la publication dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques (GFSY); les données de finances publiques à fréquence élevée ne sont pas communiquées pour publication dans les Statistiques financières internationales.

Statistiques monétaires

6. Les données mensuelles pour le Togo, ainsi que pour les autres membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sont diffusées régulièrement par la BCEAO avec un retard d'environ deux mois. Les données sur les taux débiteurs et créditeurs qui sont appliqués par les banques intérieures ne sont pas établies. En août 2006, dans le cadre des efforts déployés par les autorités pour appliquer la méthode du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques du FMI les données monétaires de juin 2006 pour tous les pays membres (y compris le Togo) en utilisant les formulaires standard (1SR-banque centrale, 2SR-autres institutions de dépôt et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fourni récemment un formulaire 1SR révisé et indiqué que le formulaire 2SR était en cours de révision.

Togo — Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance

(Au 11 septembre 2008)

Variable économique	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ²	Fréquence de communication ²	Fréquence de publication ²
Taux de change	Août 2008	Septembre 2008	M	T	Non publié
Avoirs de réserves de change et engagements de réserves des autorités monétaires	Juin 2007	Septembre 2007	M	T	Non publié
Réserves/Monnaie centrale	Mai 2008	Août 2008	M	T	Non publié
Monnaie au sens large	Mai 2008	Août 2008	M	T	Non publié
Bilan de la banque centrale	Mai 2008	Août 2008	M	T	Non publié
Bilan consolidé du système bancaire	Mai 2008	Août 2008	M	S	Non publié
Taux d'intérêt ²	Juillet 2008	Août 2008	M	T	Non publié
Indice des prix à la consommation	Juin 2008	Juillet 2008	M	S	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Ensemble des administrations ¹	Juin 2008	Août 2008	M	M	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – Administration centrale	Juin 2008	Août 2008	M	M	Non publié
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale	Juin 2008	Août 2008	M	M	Non publié
Solde des transactions extérieures courantes	2007	Août 2008	A	PM	Non publié
Exportations et importations de biens et de services	2007	Août 2008	M	PM	Non publié
PIB/PNB	2007	Juin 2008	A	PM	Non publié
Dette extérieure brute	Juin 2008	Août 2008	A	PM	Non publié
Position extérieure globale ³	2006	Juillet 2008			

¹ L'ensemble des administrations publiques inclut l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget, organismes publics semi-autonomes et caisses de sécurité sociale), les États et les administrations locales.

² Mensuel (M), Trimestriel (T), Semestriel (S), Annuel (A), pendant mission (EM).

³ Y compris les positions brutes d'actifs et de passifs financiers vis-à-vis de non-résidents.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 08/216
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 22 septembre 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FRPC conclu avec le Togo et approuve une augmentation des concours financiers de 29 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats enregistrés par le Togo dans le cadre de l'accord conclu au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Conseil d'administration a également approuvé une augmentation de 18,35 millions de DTS (soit quelque 29 millions de dollars EU) des concours financiers à l'appui du programme, les portant à 84,41 millions de DTS (soit quelque 132 millions de dollars EU), pour aider le Togo à faire face aux hausses des prix mondiaux et à l'impact des récentes inondations. Les décisions adoptées aujourd'hui prévoient un décaissement immédiat en faveur du Togo d'un montant équivalant à 17,975 millions de DTS (soit quelque 28 millions de dollars EU).

L'accord conclu avec le Togo au titre de la FRPC a été initialement approuvé en avril 2008 (voir [Communiqué de presse No. 08/90](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Il convient de féliciter les autorités togolaises pour les résultats exemplaires qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. Tous les critères de réalisation ont été observés, certains largement, grâce à l'augmentation des recettes et à la discipline budgétaire. Les grandes réformes structurelles ont progressé, surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Le Togo fait partie des pays les plus touchés par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants. Cette situation a été aggravée par les fortes inondations récentes, qui ont détruit des infrastructures de transport vitales. Les autorités ont réagi de manière adéquate en mettant l'accent sur l'atténuation des répercussions sociales et le soutien de l'agriculture. L'augmentation de l'accès aux ressources de la FRPC appuiera les efforts déployés par les autorités elles-mêmes face à ces chocs.

Le projet de budget des autorités pour 2009 constitue une étape importante vers une situation budgétaire viable et ouvre la voie à un redressement économique. Il vise à rééquilibrer le budget primaire, à accroître les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et à la remise en état des infrastructures, ainsi qu'à exécuter la stratégie de règlement des arriérés intérieurs. Le programme de réformes structurelles du Togo pour le reste de 2008 et 2009 met l'accent à juste titre sur la consolidation des réformes de la gouvernance budgétaire et la poursuite de la réforme des banques et des entreprises publiques.

Une augmentation substantielle de l'aide-projet concessionnelle sera nécessaire pour atteindre les objectifs du programme en matière d'investissements et de politique sociale. L'assistance technique sera particulièrement importante, étant donné la faiblesse des capacités institutionnelles du pays.

Le Togo a accompli des progrès considérables dans la régularisation de ses relations avec les créanciers extérieurs, notamment le rééchelonnement conclu récemment avec le Club de Paris et les opérations de règlement des arriérés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Le Togo est admis à bénéficier de l'aide au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et il est prévu que le pays atteindra le point de décision plus tard dans l'année.»

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

**Déclaration de Laurean Rutayisire, administrateur pour le Togo
22 septembre 2008**

Au nom des autorités togolaises que nous représentons, nous remercions la Direction du FMI pour les entretiens fructueux qui se sont déroulés avec le Président Faure Gnassingbé lors de la visite de M. Portugal au Togo au début du mois, ainsi que pour l'aide précieuse que le FMI accorde au pays, en particulier à la suite des graves chocs exogènes qui ont secoué celui-ci. En particulier, les autorités que nous représentons tiennent à remercier de nouveau le FMI d'avoir réagi rapidement après les inondations catastrophiques de juillet dernier qui ont fait des victimes, ont provoqué une crise humanitaire et ont endommagé les infrastructures de transport du pays. Nous sommes aussi reconnaissants aux services de l'institution des efforts qu'ils ont déployés avec enthousiasme et sans relâche pour fournir aux autorités togolaises des conseils pertinents et une assistance technique très utile.

Depuis l'approbation du programme appuyé par la FRPC en avril dernier, les autorités togolaises ont accompli des progrès considérables dans la mise en place d'institutions de gouvernance, le renforcement de la gestion des finances publiques, la consolidation de la discipline budgétaire et l'établissement de stratégies visant à faire avancer les réformes structurelles, notamment la restructuration des entreprises publiques et du secteur financier. Les autorités ont ainsi consolidé les profondes réformes politiques et économiques qui ont été opérées depuis 2006 et qui ont permis au Togo de sortir d'une longue crise socio-politique et de renouer ses relations avec la communauté internationale, bien qu'une simple aide des donateurs ne soit pas encore réalité.

Les autorités togolaises ont exécuté leur programme appuyé par la FRPC avec un succès appréciable jusqu'à présent. Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin juin ont été observés, y compris ceux relatifs au solde budgétaire primaire, à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, au financement intérieur net et aux emprunts extérieurs non concessionnels que l'administration centrale ne peut ni contracter ni garantir, et ce en dépit de l'absence de dons et de prêts concessionnels suffisants pour satisfaire les besoins énormes en infrastructures et faire face aux chocs récents. Sur le front structurel, les autorités togolaises ont réussi à exécuter les réformes prévues : toutes les conditions structurelles ont été satisfaites jusqu'à présent, et celles pour fin octobre ou fin décembre 2008 sont soit remplies soit en bonne voie de l'être. Il faut noter en particulier la création de l'Inspection générale des finances, qui surveillera régulièrement l'utilisation des fonds publics et veillera à ce que les dépenses sont exécutées de manière efficiente et transparente.

Le programme appuyé par la FRPC a aussi aidé le Togo à normaliser ses relations avec les créanciers extérieurs, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement,

le Club de Paris, l'Union européenne et la Chine, et ces progrès ont débouché sur des dons, un allègement partiel de la dette et une restructuration de celle-ci.

Au vu de ce bilan, et de leur volonté renouvelée d'exécuter ce programme, les autorités togolaises sollicitent l'achèvement de la première revue de l'accord FRPC. Elles demandent aussi la modification de critères de réalisation, notamment le repère structurel relatif à l'audit du secteur des phosphates qui sera effectué avec un retard de deux mois parce que la Banque mondiale a demandé d'organiser une nouvelle offre publique pour la sélection du cabinet d'audit car deux cabinets seulement avaient répondu à la première offre.

Alors que les autorités togolaises s'employaient à obtenir les bons résultats susmentionnés, les chocs exogènes n'ont pas épargné le Togo. Au cours des deux dernières années, l'économie togolaise a été secouée par une série de chocs exogènes sérieux. Premièrement, après un début de redressement en 2006, la croissance a souffert d'une pénurie d'électricité à l'échelle régionale. En fait, à compter de 2006, une grave crise énergétique dans la région a poussé les pays voisins, desquels le Togo importe la majeure partie de son électricité, à réduire leurs exportations d'électricité vers le Togo, d'où de fréquentes pannes que les autorités togolaises ont cherché à compenser en important des centrales thermiques, pour ensuite faire face à un autre choc sous la forme de la montée des prix mondiaux du pétrole. Ce choc énergétique est venu s'ajouter aux problèmes structurels qui freinent déjà le potentiel de croissance du Togo. Depuis, le pays a été touché par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, puis en juillet 2008 il a été victime de graves inondations qui ont détruit des routes et des ponts, et ont divisé le pays en deux, empêchant la circulation des biens du Port de Lomé au sud vers le nord du Togo et les pays voisins enclavés.

Les conséquences de ces chocs pour la balance des paiements ont créé des déficits de financement considérables pour le programme de 2008 et de 2009. En conséquence, les autorités togolaises sollicitent aussi une augmentation de l'accès aux ressources de la FRPC équivalant à 25 % de la quote-part du Togo afin de faire face aux répercussions de ces chocs.

MESURES PRISES FACE AUX CHOCS ET AUTRES MESURES RÉCENTES DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

Face aux hausses des prix des denrées alimentaires, les autorités togolaises ont engagé un dialogue social et ont pris des mesures ciblées pour aider les groupes vulnérables de la population et soutenir l'agriculture locale : i) distribution d'engrais aux agriculteurs aux prix de marché de 2007, ii) distribution de réserves de graines sur les marchés où les pénuries ont provoqué des hausses de prix excessives et iii) et règlement des arriérés de salaires et de retraites dans le secteur public pour réduire les répercussions sociales des hausses des prix sur les fonctionnaires. Il est à noter aussi que, en dépit de la gravité du choc, les autorités togolaises se sont abstenues d'établir des contrôles de prix, de limiter les exportations et d'accorder unilatéralement des exonérations fiscales ou douanières sans concertation avec les autres pays membres de l'UEMOA. À moyen terme, les autorités togolaises ont l'intention i) d'accroître la productivité dans le secteur agricole en investissant dans les infrastructures des

zones rurales, ii) d'améliorer les capacités d'entreposage et de distribution, iii) d'encourager la concurrence et iv) de réduire les obstacles au commerce. Pour réaliser ces deux premiers objectifs en particulier, une aide importante des donateurs sera nécessaire.

Face aux prix élevés du pétrole, les autorités togolaises ont relevé, en consultation avec les compagnies pétrolières, les prix de l'essence et des carburants à la pompe tout en maintenant inchangées les taxes sur les produits pétroliers pour éviter une hausse excessive des prix à la consommation. Afin d'atténuer les répercussions économiques et sociales de la montée des prix du pétrole et de l'alimentation, les autorités i) ont accordé des indemnités temporaires aux fonctionnaires pour les cinq derniers mois de 2008 en attendant une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, ii) ont relevé le salaire minimum au 1er août 2008 et iii) ont réduit le taux de l'impôt sur les sociétés de 7 points de pourcentage, le taux maximum étant maintenant de 33 %.

Face aux inondations dévastatrices de juillet dernier, les autorités ont fourni une aide d'urgence aux populations touchées. Elles sont aussi en train de réparer les routes et les ponts qui ont été détruits afin de rétablir le transport vers le nord du pays, qui est vital pour l'économie nationale et celle des pays voisins. Dans ce domaine aussi, il faudra disposer d'une solide assistance financière et technique des donateurs. Étant donné l'urgence de la situation, les autorités togolaises redéploient les dépenses publiques, au détriment des dépenses courantes et de montants alloués initialement à la restructuration d'entreprises et de banques publiques, tout en limitant le solde budgétaire primaire à -0,6 % du PIB, contre un excédent de 2,2 % du PIB prévu initialement. Des économies seront réalisées aussi à la suite des retards pris dans les élections locales et dans l'exécution relativement plus lente de certains projets d'investissement.

Les **réformes structurelles** avancent aussi. Dans le domaine de la *gestion des finances publiques*, les autorités i) ont mis en place un nouveau dispositif pour le suivi mensuel de l'exécution du budget et ont communiqué les données d'avril à juin en suivant le nouveau modèle, ii) ont créé, au sein du Ministère des finances, l'Inspection générale des finances, et iii) ont préparé, en coopération avec les services du FMI, un projet concernant une nouvelle stratégie et un nouveau calendrier pour le règlement des arriérés intérieurs. Dans le *secteur financier*, les autorités ont modifié les organes de gestion et de contrôle de la BTCI conformément au mandat préparé en coordination avec la commission bancaire régionale. Elles ont convenu aussi avec la BCEAO d'un mécanisme pour l'émission régulière de bons du Trésor en 2009 après une première émission en septembre 2008. Pour ce qui est de la *réforme des entreprises publiques*, des progrès sont accomplis aussi, notamment avec l'audit du secteur des phosphates et l'examen de la situation financière de la compagnie d'électricité (CEET).

MESURES À PRENDRE ET RÉFORMES À OPÉRER

Dans la situation difficile qui est celle du Togo aujourd'hui, les autorités nationales, y compris au plus haut niveau, ont exprimé de nouveau leur ferme détermination à prendre les mesures et à exécuter les réformes qui sont énoncées dans leur lettre d'intention et leur

mémorandum de politique économique et financière de mars 2008, et qui ont été renforcées dans leur lettre d'intention de septembre 2008. Leur action restera axée sur le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Entre-temps, elles préparent un DSRP complet, qui devrait être achevé début 2009.

À court terme

Face à des perspectives difficiles à court terme, les autorités togolaises chercheront d'ici la fin de 2008 à compenser le ralentissement de l'activité économique et à préserver les services sociaux de base en offrant de l'aide aux fonctionnaires, aux agriculteurs et aux groupes les plus vulnérables de la population. Cependant, elles s'emploieront à continuer de respecter les objectifs quantitatifs du programme en ce qui concerne le budget, l'endettement, le financement et l'inflation.

À moyen terme

À moyen terme (2009-10), les autorités ont l'intention de rééquilibrer le budget primaire en 2009, notamment en poursuivant la *réforme de l'administration fiscale* et en prenant des *mesures budgétaires* telles que la réduction des exonérations fiscales, le relèvement des accises sur l'alcool et le tabac et les inspections sur place des entreprises publiques par les administrations de l'impôt et des douanes. Par ailleurs, elles réduiront les dépenses hors salaires non ciblées pour accroître les dépenses de santé et d'éducation, remettre en état les infrastructures et restructurer les entreprises et les banques publiques.

Afin de régler les *arriérés intérieurs*, les autorités émettront des titres négociables à l'intention des créanciers de l'État. La *gestion de trésorerie* sera renforcée grâce à l'émission régulière de bons du Trésor et au renforcement des services du Trésor conformément aux exigences de l'UEMOA. La *gestion des finances publiques* sera renforcée aussi dans les prochains mois avec une nouvelle loi budgétaire organique et un code de transparence.

En ce qui concerne le *secteur bancaire*, il s'agira essentiellement de renforcer la solidité financière des banques publiques et d'attirer des investisseurs stratégiques en vue d'assurer la viabilité du secteur financier. Ces efforts sont appuyés par l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

Afin d'accélérer la croissance économique, les autorités sont conscientes qu'il est très important de redynamiser le *secteur des phosphate*, qui a été durement touché. Elles cherchent un partenaire stratégique pour le financement concessionnel de nouveau matériel. L'audit du secteur, qui est financé par la Banque mondiale, permettra d'élaborer une stratégie de réforme à long terme. De manière plus générale, les autorités chercheront à accélérer la croissance en simplifiant les réglementations et les procédures, et en améliorant le climat des affaires.

CONCLUSION

La tâche des autorités togolaises reste gigantesque. Elles demeurent déterminées à exécuter leur programme ambitieux de réformes budgétaires et structurelles visant à augmenter les recettes, à accroître l'efficacité des services sociaux, à remettre en état les infrastructures et à améliorer le fonctionnement du secteur financier. L'appui de la communauté internationale est essentiel en complément de ces efforts et les autorités togolaises seraient reconnaissantes au Conseil d'administration d'approuver leur demande d'achèvement de la première revue de l'accord FRPC, de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès aux ressources de la FRPC pour faire face aux répercussions des chocs exogènes.